
DC 103
.H53
1811
Copy 1


THE LIBRARY OF CONGRESS
1800





JEANNE D'ARC,

dite LA PUCELLE D'ORLÉANS.

HISTOIRE
DE
JEANNE D'ARC,
OU
LA PUCELLE D'ORLÉANS,

CONTENANT les détails de sa Vie militaire, son Procès et sa fin malheureuse à Rouen.

NOUVELLE ÉDITION.



A ROUEN,

Chez LECRÊNE-LABBEY, Imprimeur-Libraire et Md. de Papiers, rue de la Grosse-Horloge, N°. 173.

1811.

On trouve, chez le même Libraire, un Assortiment général de Bibliotheque Bleue, d'Almanachs & d'Images de toute espece.



HISTOIRE

DE

JEANNE D'ARC,

OU

LA PUCELLE D'ORLÉANS.

JEANNE naquit au village de Domremy, diocese de Toul, près des rives de la Meuse, mais dépendant de la France. Ses parens, pauvres mais honnêtes, lui avoient donné l'éducation des gens de leur état. Dès l'enfance, JEANNE avoit été nourrie dans l'horreur du nom Anglois, horreur incessamment accrue par les ravages de la guerre, qui désoloient jusqu'au lieu de sa naissance. L'expulsion des ennemis, et le triomphe du Souverain

qu'il ne pouvoit guérir qu'en se réunissa it avec la Duchesse son épouse, avec laquelle il vivoit fort mal. Le Duc la congédia.

Jeanne, sans se rebuter de la premiere réception de Baudricourt, revint à la charge, six mois après, avec aussi peu de succès. Elle se présenta une troisieme fois, et employa les instances les plus vives. Le Commandant, excédé de ses importunités, voulut la faire exorciser par le Curé du lieu. Elle soutint toujours la vérité de sa mission; et pour en convaincre Baudricourt, elle l'assura, dit-on, que les Royalistes, venoient de faire une grande perte devant Orléans On reçut presqu'en même temps la nouvelle de la défaite des Français à la journée des Harengs. Cette espece de prédiction, de la part d'une jeune fille sans art et sans expérience, parut un véritable prodige. Ses révélations ne trouverent plus de contradicteurs, et Jeanne jouit de l'avantage peu commun d'être reconnue par ses compatriotes mêmes, pour un instrument surnaturel de la Providence : c'étoit l'obstacle à sa mission le plus difficile à surmonter. On l'arma de toutes pieces ; on lui donna deux gentilshommes pour l'accompagner avec leurs domestiques : — Va, lui dit Bau-

dricourt, lorsqu'elle prit congé de lui, et advienne tout ce qu'il pourra. Elle arriva, sur la fin de Février 1429, à Chinon, où étoit le Roi. C'étoit précisément dans le temps même que Charles, indécis, paroissoit succomber sous le poids de sa disgrace.

Jeanne s'étoit fait annoncer au Roi, en lui faisant remettre les lettres de Baudricourt. Elle fut deux jours sans être admise à l'audience du Monarque; les avis se trouverent partagés; enfin la curiosité l'emportant sur toute autre considération, elle fut présentée. Le Roi, sans aucune marque de dignité, s'étoit mêlé dans la foule des courtisans, à dessein de l'éprouver. Elle s'adressa directement à lui. On l'assura vainement qu'elle se trompoit; elle persista sans s'etonner, et dit au jeune Monarque : — Gentil Dauphin, j'ai nom Jeanne la pucelle : le Roi du ciel m'a envoyé pour vous secourir : s'il vous plaît me donner gens de guerre, par grace divine et force d'armes je ferai lever le siége d'Orléans, et vous menerai sacrer à Rheims, malgré tous vos ennemis. C'est ce que le Roi du ciel m'a commandé de vous dire, et que sa volonté est que les Anglais se retirent en leur pays, et vous laissent paisible dans votre royaume, comme

étant le vrai, unique et légitime héritier ; que si vous en faites offre à Dieu, il vous le rendra beaucoup plus grand et florissant que vos prédécesseurs n'en ont joui ; et prendra mal aux Anglais, s'ils ne se retirent. On admira sa noble hardiesse. Elle avoit des graces naturelles ; elle parloit avec chaleur ; il n'étoit pas possible de la voir sans partager son enthousiasme. Tel fut l'effet qu'elle produisit toujours depuis, effet attesté par tous les contemporains. La franchise de son ame, le feu de ses regards, la naïveté de ses réponses simples, mais précises, souvent sublimes, portoient la persuasion dans tous les cœurs. Ce zele ardent pour son Prince, pour sa Nation, se communiquoit à tout ce qui l'approchoit ; elle inspiroit naturellement la confiance, l'attachement, et même le respect. A peine elle parut à la cour, que tous ceux qui l'entendirent devinrent ses admirateurs. Il n'est point de progression plus subite que celle de l'opinion, sur-tout lorsqu'un mérite réel la soutient. On ne parloit plus que de Jeanne la pucelle, titre qui lui fut donné, après qu'elle en eut été jugée digne, sur le rapport de la Reine de Sicile, qui voulut en juger par elle-même. Jeanne, examinée par des Prélats et des Pasteurs, soutint

les divers interrogatoires avec candeur et liberté. Toutes ses paroles et toutes ses actions portoient un caractere de simplicité merveilleuse, qui ne permettoit pas de révoquer en doute la vérité de ses promesses. On avoit sur-tout admiré qu'elle eût reconnu le Roi, quoiqu'il fût déguisé parmi les capitaines qui composoient alors sa cour, et qu'elle eût révélé à ce Prince un secret qui n'étoit connu que de lui seul. Mais à l'égard du premier sujet d'admiration, Jeanne pouvoit avoir vu le portrait du Dauphin, ou quelqu'une de ses monnoies; et quant au secret qu'elle lui révéla, elle le conserva toute sa vie; ses juges ne purent le lui arracher, ni par subtilité, ni par menaces, et Charles VII ne s'est jamais expliqué sur ce mystere.

On l'avoit, par ordre du Roi, conduite à Poitiers, pour soumettre la réalité de sa mission au Parlement qui résidoit dans cette Ville, et qui, depuis la mort de Charles VI, étoit véritablement le tribunal suprême de la Nation. La Cour eut d'abord quelques scrupules sur l'accomplissement des promesses de la Pucelle. L'Avocat-Général chez qui elle fut logée, l'examina plusieurs fois : les Magistrats lui firent différentes questions auxquelles elle répondit d'une maniere aussi noble

qu'ingénue. Ils lui demanderent qu'elle manifestât, par quelque prodige, la vérité de ses révélations. — Je ne suis pas venue à Poitiers, dit-elle, pour faire des signes; mais conduisez-moi à Orléans, je vous donnerai des signes certains de ma mission. La surprise des examinateurs, frappés d'une réponse si ferme, augmenta, lorsqu'ils l'entendirent reitérer avec assurance, que les Anglais leveroient le siége d'Orléans; que le Roi seroit sacré à Rheims; que Paris rentreroit sous la domination de Charles, et que les ennemis seroient entierement expulsés du Royaume. A l'égard d'elle même, elle dit plusieurs fois que sa mission se bornoit à délivrer Orléans, et à conduire le Roi à Rheims. Lorsqu'on lui objecta que Dieu pouvoit sauver la France sans employer d'armée: — Les gens d'armes, répondit elle, combattront en mon Dieu, et le Seigneur donnera la victoire.

Ces détails prouvent combien elle étoit vivement persuadée: persuasion justifiée par la force de son enthousiasme; et telle en étoit la puissance, qu'il subjuguoit tout le monde. Jeanne réunit tout les suffrages; on ne balança plus à l'employer; on lui donna des ecuyers, des pages, un intendant, un chapelain; enfin, elle eut une suite conforme à l'état d'un

chef de guerre. Elle leva banniere, à l'instar d'un chevalier-banneret : le Roi lui fit faire une armure complette. Lorsqu'on voulut lui donner une épée, elle demanda qu'on allât à Sainte-Catherine-de-Fierbois, et qu'on lui apportât une épee qui, dit-elle, étoit déposée dans un tombeau placé derriere le maître-autel de cette église; on l'y trouva en effet. Ainsi, chacune de ses démarches étoit un nouveau sujet de surprise. Il faut observer que Jeanne, en se rendant à Chinon, avoit passé par Fierbois, et qu'elle étoit restée quelque-temps dans l'Eglise.

Agréée du Roi et des chefs, la Pucelle revint à Blois, où l'on préparoit un convoi pour Orléans. Pendant que les dispositions s'achevoient, Jeanne ne discontinuoit pas d'exhorter les troupes à mettre tout leur espoir dans l'assistance divine. Sans l'adresse de ses révélations, des gens de guerre, la plupart scélérats, se fussent moqués d'elle ; mais au contraire, son éloquence naturelle, animée par une piété qui ne se démentit jamais, forçoit l'incrédulité, convertissoit les cœurs les plus endurcis ; ses discours, son exemple subjuguoient tout. On voyoit avec admiration une fille de dix-sept ans, ne sachant ni lire ni écrire, remplir les fonctions de capitaine et de missionnaire. Ces

ames privilégiées, qui ont des lumieres, une capacité presque surnaturelle, sont rares; mais on en voit paroître de loin en loin pour le bonheur du monde : c'est à elles qu'on doit les arts nécessaires et d'agrément; les anciens Grecs en firent des Dieux ou des Déesses, et leur dresserent des autels; tous les peuples les ont honorés. Jeanne, le jour de son départ, rassembla tous les prêtres de la Ville; elle en fit un bataillon sacré, qui sortit de Blois, marchant à la tête des troupes, précédé d'une banniere décorée du signe de notre religion. L'air retentissoit d'hymnes chantées par les prêtres, et que les soldats transportés du même zele répétoient à haute voix. La nouvelle Amazone avoit ainsi fait autant d'inspirés de tous les guerriers qui l'accompagnoient : tous étoient sûrs de vaincre avec elle : tous la croyoient favorisée des plus sublimes révélations. Trente ans après, le fameux comte de Dunois, dans un âge également éloigné d'une jeunesse inconsidérée et d'une vieillesse foible et crédule, affirmoit encore avec serment, que toutes les actions de cette fille, qu'il avoit presque toujours accompagnée, portoient un caractere d'élévation surnaturelle, dont le souvenir se retraçoit sans cesse à sa mémoire. Le maréchal de Boussac, Gilles de Rais,

l'amiral de Culent, Ambroise de Lori accompagnoient le convoi escorté d'environ six mille hommes; Jeanne vouloit qu'on l'introduisit par le côté de la Beauce: c'étoit le quartier des Anglais le mieux fortifié; on crut qu'il étoit plus prudent de le conduire du côté de la Sologne (ceci prouve que quelqu'un avoit le secret de Jeanne, puisqu'autrement on lui auroit aveuglement obéi.) Le secours arriva le 29 Avril 1429, à la vue d'Orléans, et passa devant les ennemis sans qu'ils se missent en devoir de l'empêcher. Tandis qu'on transportoit les vivres et les munitions, le bâtard d'Orléans (Dunois), qui pour lors étoit dans la Ville, passa la Loire, pour inviter la Pucelle à satisfaire l'empressement qu'avoient les habitans de voir leur libératrice. Après quelques difficultés, elle se rendit à ses prieres. Son entrée eut l'air d'un triomphe; déjà, depuis long-temps, sa réputation l'avoit devancée: le bâtard et Lahire marchoient à ses côtés. Ses graces naturelles, l'adresse avec laquelle elle portoit son étendard, et manioit son cheval, quoique peu faite à cet exercice, (car c'est une calomnie de *Monstrelet*, que sa prétendue servitude dans un hôtellerie, où elle menoit boire les chevaux;) la beauté de ses traits plus nobles que délicats, inspiroit

le courage et la confiance. De ce moment les Orléanois se crurent invincibles, et le furent en effet.

Jeanne d'Arc, avant de partir de Blois, avoit envoyé, par un héraut, nommé Guyenne, une lettre adressée au roi d'Angleterre, au duc de Bedfort, et aux généraux qui commandoient le siége: dans cet écrit elle sommoit les Anglois, de la part de Dieu, de lever le siége d'Orléans, et de rendre le royaume au Souverain légitime. Les ennemis, violant le droit de gens, retinrent le messager, et le chargerent de chaînes. Le lendemain de son entrée dans Orléans, elle envoya redemander son héraut, avec menaces de la part du commandant de la Ville d'user de répresailles : le héraut fut renvoyé avec une lettre remplie d'invectives. Les jours suivans, on reçut dans la Ville de nouveaux convois avec des troupes. La Pucelle assistoit à toutes ces expéditions, et se tenoit entre la Ville et les ennemis, qui voyoient tous ces mouvemens sans s'ébranler. Il fut alors résolu qu'on cesseroit de se tenir sur la défensive. L'armée Anglaise, affoiblie par la retraite des troupes du duc de Bourgogne, attendoit un renfort que devoit conduire Fastol. On agita dans la Ville si l'on iroit l'attendre et prévenir la jonction, ou si

l'on tenteroit l'attaque de quelques-uns des forts de l'ennemi. Ce dernier avis prévalut, et la Pucelle réitéra la sommation aux Anglais par une seconde et troisieme lettre, qu'elle fit jetter dans leur camp, au bout d'une fleche ; marquant qu'elle auroit fait parvenir sa lettre plus honnêtement, s'ils n'eussent pas retenu ses hérauts. Les ennemis, en recevant la lettre, proférerent les plus grossieres injures. Jeanne les entendit, et versa des larmes. Quelques mépris que les Anglais affectassent, il est certain que la réputation de la Pucelle les avoit frappés : une terreur incompréhensible s'étoit emparée de leurs cœurs ; ils la croyoient magicienne, d'aussi bonne foi que les Français la croyoient divinement inspirée : c'est sous ce double point de vue, également faux, qu'elle fut considérée dans son siecle ; et cette opinion étoit celle des chefs aussi bien que celle des soldats. Le Mercredi 24 Mai, les Français, conduits par la Pucelle, attaquerent l'un des forts, qu'ils emporterent après un assaut de quatre heures ; 174 Anglais y périrent, et 200 furent faits prisonniers. La solemnité du lendemain suspendit les hostilités ; mais le vendredi suivant, Jeanne, à la tête de quatre mille combattans, s'empara de deux autres forts. Dans les

différens assauts, elle se présentoit toujours la premiere, son étendard à la main, avec le sens-froid d'un héros. Ce qui releve son courage, c'est qu'elle avoit une répugnance naturelle à verser le sang humain; on ne trouve en aucun endroit qu'elle ait donné la mort. Lorsqu'on lui demanda dans un temps non suspect, c'est-à-dire, avant sa captivité, par quel motif elle portoit toujours sa banniere? Elle répondit qu'elle ne vouloit ni se servir de son épée, ni tuer personne.

Les ennemis avoient abandonné un des forts, et s'étoient retirés dans un autre, construit sur l'Eglise des Augustins. Jeanne s'avança, parut la premiere sur le revers du fossé : les Français plantoient déjà leurs échelles, lorsqu'ils furent effrayés par un cri qu'ils crurent provenir des ennemis qui accouroient au secours des leurs. La Pucelle, forcée de les suivre, formoit l'arriere-garde : voyant que les Anglais sortoient du fort pour charger les Français, elle fait volte-face, et marche vers eux avec une assurance qui les étonne. Les plus hardis de la troupe se rassemblent, la rejoignent; les autres reviennent : les Anglais rentrent dans leur bastille : l'assaut recommence avec une ardeur que redouble la honte d'avoir fui : après un long et san-

glant combat, le fort est emporté. Il ne restoit plus aux Anglais, du côté de la Sologne, que le boulevard et le fort des Tourelles qui fermoit l'entrée du pont. Le succès du siége dépendoit de ce poste, le plus important de tous : l'attaque en fut remise au lendemain. Jeanne passa la nuit sous les armes avec un détachement. Dès la pointe du jour, les Français monterent à l'assaut. 500 Hommes d'armes, des meilleures troupes Anglaises, commandés par Glacidas, défendoient ce poste : on combattit de part et d'autre avec un égal acharnement. Jeanne, blessée à la gorge, fut contrainte de se retirer pour mettre le premier appareil à sa blessure : son éloignement fit perdre courage aux assaillans, rebutés d'avoir combattu tout le jour : on songeoit à la retraite : Dunois lui-même étoit de cet avis, lorsque la Pucelle revint après un demi quart-d'heure d'absence. Elle courut au pied du fort, y planta son étendard. Son intrépidité passa en un instant dans tous les cœurs : les Français redoublerent leurs efforts : les Anglais, saisis d'une terreur panique, abandonnerent le boulevard, et coururent se réfugier dans le fort ; la plus grande partie périt par la chûte du pont-levis, qui s'abîma dans la Loire. Le rempart forcé, il ne fallut plus que

le temps de réparer le pont, pour se rendre maîtres du fort des Tourelles; et ce jour même, Jeanne et les Français rentrerent dans Orléans par le pont, ainsi qu'elle l'avoit assuré.

Ces exploits rapides ont un air de merveilleux, capable d'inspirer la défiance. Il semble qu'on lise quelque récit des temps héroïques de la Fable : cependant il n'est aucun de ces faits, qui ne soit attesté par une foule de témoins irréprochables. Les Anglais eux-mêmes, étonnés d'une révolution si peu prévue, ne pouvoient l'expliquer qu'en la supposant l'effet de la magie : c'étoit l'opinion du peuple, des grands et des princes. Voici comme s'exprimoit à ce sujet le duc de Bedfort, dans une lettre au Roi d'Angleterre : « Toutes choses réussissoient ici pour vous, jusqu'au siége d'Orléans, entrepris, Dieu sait! par quel avis : auquel temps, après le malheur arrivé à mon cousin de Salisbury, que Dieu absolve, il a été frappé par la main de Dieu, ainsi que je me le persuade, un coup terrible sur vos gens, qui étoient assemblés en grand nombre, au même lieu d'Orléans; revers causé en grande partie, ainsi que je le reconnois, par la folle et funeste croyance, et la crainte superstitieuse qu'ils ont conçue d'une femme,

vrai disciple de Satan, formée du limon de l'enfer, appelée la Pucelle, laquelle s'est s'ervie d'enchantemens et de sortiléges. Ces revers et cette défaite non-seulement ont fait périr ici une grande partie de vos troupes, mais en même-temps découragé ce qui restoit de la maniere la plus étonnante; et de plus, ont excité vos ennemis à se rassembler en grand nombre, etc. »

Le lendemain, les Anglais se mirent en bataille à la vue d'Orléans, du côté de la Beauce; les Français se présenterent dans le même ordre, résolus de combattre, quoiqu'inférieurs en nombre. Les temps étoient bien changés! Il sembloit qu'il ne restât plus aux ennemis consternés, d'autre ressource, que celle de fuir devant la terreur qui les poursuivoit. Ils s'éloignerent précipitamment; une partie prit la route de Jargeau, l'autre celle de Meun, abandonnant leurs malades, leurs bagages, leurs vivres et leur artillerie. On voulut les attaquer dans leur retraite : Jeanne, toujours guidée par cet esprit d'humanité, avare du sang des hommes, et détestant de le répandre sans nécessité, s'y opposa. Ainsi, la Ville d'Orléans fut délivrée le 8 Mai 1429, contre toute espérance. La mémoire de cet heureux événement

se renouvelle tous les ans à pareil jour, et l'on prononce à la cathédrale l'éloge de Jeanne d'Arc.

Quoique cette jeune héroïne ne fût pas encore guérie de sa blessure, elle partit cependant accompagnée de Dunois et des principaux chefs, pour aller à Loches rendre compte au Roi du succès de ses armes. Charles lui fit une réception proportionnée à ses services. Malgré l'avantage qu'on venoit de remporter, le Monarque, ainsi que son Conseil, paroissoit indécis. La Pucelle vouloit qu'on se hâtât de profiter de la faveur des circonstances, en chassant les ennemis étonnés des places dont ils s'étoient emparés depuis l'ouverture de la campagne, et en conduisant le Roi à Rheims. Elle vint un jour trouver Charles, occupé dans son cabinet à délibérer sur le parti qu'il devoit prendre : « Gentil Dauphin, lui dit-elle, en embrassant ses genoux, ne tenez plus tant de conseils inutiles et tant longs; mais songez à vous rendre à Rheims, pour y recevoir la couronne. » Ces instances aussi vives que persuasives, l'emporterent enfin sur l'indolence du Prince. Il fut décidé qu'on marcheroit incessamment vers la Champagne, et qu'avant le départ on reprendroit les Villes conquises par les Anglais, aux environs d'Orléans.

Le duc d'Alençon, à la tête d'un corps de six mille hommes, vint assiéger Jargeau, où le comte de Suffolk et ses deux freres William et John-Poll, s'étoient renfermés avec douze cents hommes. Les Français se rendirent d'abord maîtres des fauhourgs; on dressa des batteries, et en peu de jours, la breche fut praticable. Les ennemis offrirent de se rendre sous quinze jours: cette capitulation leur fut refusée. Les troupes se mirent en mouvement pour monter à l'assaut. Lahire, qui parlementoit encore avec le commandant Anglais, eut ordre de se retirer. On approcha des remparts. « Avant, gentil Duc, à l'assaut, » dit la Pucelle au duc d'Alençon. Elle combattit toute cette journée sous les yeux de ce Prince: il assura que, dans le plus fort de l'action, cette héroïne lui disoit: « Ne craignez rien; savez-vous pas la promesse qu'ai faite à noble Duchesse, que vous ramenerois sain et sauf? » Cependant les ennemis, du haut de leurs murs, employoient tous les efforts imaginables, pour repousser les assaillans que la courageuse d'Arc ne cessoit d'animer du geste, de la voix, et plus encore par son intrépidité. On la voyoit sur les derniers degrés de son échelle, tenant à la main son étendard, qu'elle alloit ar-

borer sur la breche, malgré la grêle de traits qu'on faisoit pleuvoir sur elle, et dont un déchira sa banniere, tandis qu'un autre l'atteignit à la tête. Son casque rompit la violence du coup, dont elle fut cependant renversée au pied de la muraille. Devenue plus terrible par sa chûte : « Amis, amis, s'écria-t-elle, sus, sus ! Notre-Seigneur a condamné les Anglais ! Ils sont à nous ! Bon, courage ! » Aux cris de la guerriere, les Français parurent transportés. Gagner la breche, précipiter les ennemis dans la Ville, les poursuivre l'épée dans les reins, en massacrer onze cents, forcer Suffolk, William, Poll et les autres à se rendre prisonniers, fut l'effet de l'enthousiasme qu'elle communiqua aux troupes, qui se crurent assistées par Dieu même. Tant il est vrai que, pour conquérir le monde, il suffiroit à un ambitieux, qui en auroit l'audace, de la faire partager à ses soldats. Rien ne résiste à l'homme qui croit et parvient à faire croire à ses coopérateurs, que rien ne peut lui résister. Alexandre n'eut pas d'autre secret : les Romains, Mahomet, Tamerlan, Gengiskam, les Ottomans et Charles XII, furent victorieux par cette cause : les Russes battront toujours les Turcs, parce qu'ils sont persuadés qu'ils doivent les battre. Que ces exploits, ap-

puyés

puyés par les autorités les plus respectables, ne surprennent donc plus! Jeanne en étoit l'occasion, peut-être la seule qui existât dans ces temps malheureux, et la France lui doit une reconnoissance éternelle.

Les troupes se reposerent quelques jours à Orléans, d'où elles se rendirent à Meun, s'emparerent du pont, et vinrent assiéger Beaugenci: les Anglais abandonnerent la Ville, se retirerent dans le château. Tandis que les Français étoient occupés à ce siége, on apprit que le comte deRichemont venoit joindre l'armée avec douze cents hommes. Ce prince, ennuyé de l'inaction dans laquelle il vivoit depuis quelque temps à Parthenay, avoit rassemblé des troupes. Sur les premieres nouvelles de sa marche, le Roi lui fit défendre de s'avancer. Il poursuivit sa route, sans s'arrêter à ces défenses. Charles fit commander au duc d'Alençon de ne pas le recevoir. Cependant le Connétable approchoit de Beaugenci, et l'on étoit dans l'incertitude s'il le falloit admettre ou le combattre. La Pucelle, dit-on, étoit de cet avis: sans doute, en cette occasion, elle ne considéroit que le Roi; mais on va voir qu'elle prit bientôt le parti de la raison. Lahire et les autres Seigneurs, qui se trouvoient dans l'armée, se hâ-

terent d'interposer leur médiation. Tandis qu'ils disposoient le comte de Richemont à sacrifier une partie de sa hauteur, ils firent adresser au Roi de si fortes représentations, que le Monarque, malgré l'opposition de Latremoille, son favori, ennemi juré du Connétable, consentit enfin à recevoir les services d'un vaillant capitaine. Le lendemain de la jonction, le château capitula : l'armée revint à Meun, que les ennemis vouloient reprendre; ils se retirerent à son approche. Lorsque la Pucelle se présenta devant le Connétable, il lui dit : Jeanne, on m'a dit que vous me vouliez combattre. Je ne sais pas qui vous êtes, ni de par qui vous êtes envoyée, si c'est de par Dieu ou de par le Diable? Si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains point; car Dieu connoît mon intention comme la vôtre: si vous êtes de par le Diable, je vous crains encore moins. — Jeanne lui répondit modestement : — Cher Seigneur, votre devouement au Roi, fait mon devouement à vous; et tant que fidele au Roi, comme le serez à toujours, à ce que j'espere, et tant vous serai-je moi obéissante en toutes choses du service du Roi; car vous êtes Prince, et ne suis qu'une simple Pucelle.

Cependant, la levée du siége d'Or-

léans, et la terreur dont les troupes Anglaises paroissoient frappées, avoient consterné le duc de Bedfort. Pendant quelques jours, il ne se crut plus en sûreté dans Paris, où il n'ignoroit pas qu'il se trouvoit beaucoup de mécontens. Il se retira d'abord au château de Vincennes : il manda en hâte le duc de Bourgogne, pour concerter avec lui les moyens capables d'arrêter les progrès des armes du Roi. Par son ordre, on rassembla le peu de gens de guerre qui se trouvoient épars dans l'Isle-de-France. On n'osoit dégarnir la capitale, dans l'appréhension que les Royalistes n'y excitassent quelque mouvement. Les fréquentes découvertes de conspirations ne justifioient que trop une pareille crainte. D'un autre côté, la noblesse Française des provinces soumises aux Anglais, témoignoit peu d'empressement à s'armer en sa faveur ; et dans les circonstances actuelles, il étoit dangereux d'employer la contrainte. A peine le Duc-Régent put-il former un corps de six mille hommes, dont il confia la conduite à Fastol et à Rampton. Ces deux généraux s'avancerent à grandes journées dans l'Orléanois, où ils furent joints par Talbot, qui, après avoir abandonné l'attaque du pont de Meun, cherchoit à mettre en sûreté les

débris de l'armée Anglaise. Sa réunion, avec le renfort envoyé par le duc de Bedfort, en lui donnant la supériorité du nombre, le mettoit en état de tenir la campagne, et de réparer même une partie des pertes antécédentes.

Le Connétable, le duc d'Alençon, et les autres généraux, après avoir tenu conseil, s'étoient déterminés à poursuivre sans relâche les ennemis à moitié vaincus par la frayeur. Talbot se retiroit vers la Beauce par le chemin d'Ionville, lorsqu'il rencontra les troupes que Fastol et Rampton lui amenoient. Tandis qu'il délibéroit, incertain s'il poursuivroit sa route ou s'il reviendroit sur ses pas : l'avant-garde de l'armée Française, conduite par le Connétable, le maréchal de Boussac, Lahire et Xaintrailles, n'étoit plus qu'à une demi-lieue de distance, sans qu'il en fût informé : le corps de bataille suivoit de près, par les ordres du duc d'Alençon, du bâtard d'Orléans (Dunois), et du maréchal de Rais. On consulta la pucelle sur l'événement du combat qu'on étoit résolu de livrer. Ses promesses, jusqu'alors justifiées par les plus éclatans succès, étoient reçues comme autant d'oracles. Les chefs et les soldats se croyoient assurés de vaincre dès qu'elle leur annonçoit la victoire. Jeanne

répondit que les Français eussent à se munir de bons éperons. — Comment! Jeanne, dit le duc d'Alençon, est-ce que les Français prendront la fuite ? — Non, reprit-elle; mais ils auront besoin de bons éperons pour atteindre les ennemis — En nom de Dieu, il faut combattre les Anglais, fussent-ils pendus aux nues. — Il est inutile d'observer ici qu'un mot pareil, sorti de la bouche d'une fille que l'armée croyoit prophétesse, devoit lui donner ce courage que rien ne rebute, cette assurance qui semble se fortifier de celle qu'elle ôte aux adversaires : et c'étoit précisément ce que les anciens appeloient, *faire passer dans son camp les Dieux des ennemis*.

L'armée Française étoit inférieure en nombre; mais elle avoit pour elle l'arbitre des événemens, l'opinion qu'elle étoit invincible. On ne donna pas aux Anglais le temps de se fortifier dans le poste qu'ils occupoient : ils étoient si troublés, qu'ils oublierent même cette manœuvre, qui leur avoit tant de fois réussi, de retrancher leurs archers derriere une palissade de piquets ferrés. Les Français prévinrent le jour, et fondirent sur eux. Talbot, quoiqu'attaqué sans avoir eu le temps de faire ses dispositions, soutint ce premier effort avec autant de présence

d'esprit que de valeur. Il avoit mis pied à terre, avec tout ce qu'il put en ce moment rassembler de braves gens. Tandis qu'il disputoit la victoire par des prodiges de courage, Fastol, ce même général, vainqueur à la journée des Harengs, frappé d'une terreur subite, tourna bride, et entraîna, par sa fuite, une partie de ses troupes. En vain Talbot se surpassa lui-même, il ne fit que retarder sa défaite, et la rendre plus meurtriere. Environné de tous côtés, sans espérance de rétablir le combat ni de se dégager, il se rendit à Xaintrailles. Deux mille cinq cents Anglais perdirent la vie, et douze cents furent faits prisonniers. On poursuivit les fuyards jusqu'à Ionville, dont le château se rendit le jour même : on y trouva le bagage et l'artillerie des ennemis. La Pucelle, accompagnée des chefs de l'armée, excepté le comte de Richemont, alla rendre compte au Roi de cet heureux évenement. Xaintrailles présenta au Monarque le général Anglais, le brave Talbot, et demanda en même-temps de lui rendre la liberté sans rançon : ce qui lui fut accordé. Talbot ne sera pas moins généreux que son vainqueur, en délivrant de la même maniere Xaintrailles, son prisonnier. On prit ensuite Sully : le Monarque se rendit à Châteauneuf-sur-

Loire, entre Sully et Gien, où il se tint plusieurs conseils. Les uns vouloient qu'on entrât en Normandie, qui pour lors étoit dégarnie de troupes; les autres, suivant les inspirations de la Pucelle, étoient d'avis que le Roi se rendit à Rheims. Jeanne sollicitoit Charles de remplir incessamment le point important de sa mission : l'ascendant que lui avoient acquis sur tous les esprits son courage héroïque, et ce perpétuel enchaînement d'heureux succès, l'emporta sur ce qu'on voulut opposer à ce dessein.

L'exécution d'un projet si hardi demandoit qu'on traversât près de quatre-vingt lieues de pays, occupés par les Anglais ou les Bourguignons, avec une armée peu nombreuse, mal payée, sans vivres, sans espoir de s'en procurer, que les armes à la main. On devoit rencontrer sur la route plusieurs Villes considérables, dont une seule suffisoit pour arrêter la marche du Roi pendant le reste de la campagne : nulle ressource en cas d'accident. le moindre revers devenoit irrémédiable. Pour affronter tant d'obstacles, on n'avoit qu'une prospérité constante jusqu'alors, mais qui pouvoit se démentir, et les promesses d'une villageoise de dix-sept ans. C'étoit sur la parole de cette fille singuliere, qu'on for-

moit une entreprise contraire à toutes les regles de la prudence humaine. On peut observer qu'en ce moment Jeanne-d'Arc décida de la fortune de Charles : il étoit perdu sans ressources, s'il eût échoué : au lieu que son couronnement, sans augmenter ses droits si légitimes, fut dans ces temps d'ignorance et de superstition, ce qui lui ramena le cœur, la foi, et les secours de ses sujets. On ne s'occupa donc plus que des préparatifs du voyage. Latremoille manqua de tout perdre, en faisant defendre au vaillant Richemont d'accompagner le Roi. La Pucelle, accompagnée du duc d'Alençon et d'une partie des Seigneurs qui avoient si bien combattu à Patay, vint trouver le Roi à Sully : Jeanne embrassa les genoux du Monarque, et le conjura de rendre ses bonnes graces au Connétable, qui les avoit si bien méritées. Cette démarche déconcerta Latremoille : le Roi, qui n'avoit contre le premier officier de sa couronne, que la haine qu'on lui inspiroit, étoit près de céder. Le favori fut contraint de se faire une vertu de la nécessité : il cessa de s'opposer ouvertement à une réconciliation désirée universellement; mais pour en détourner l'effet, il y fit ajouter une clause qui devenoit une insulte pour le comte. Le

Roi, en lui pardonnant la démarche qu'il avoit faite avec son frere le duc de Bretagne, en s'abouchant avec les Anglais, lui fit signifier que c'étoit à condition qu'il ne le suivroit point à Rheims, et qu'il seroit employé, pendant ce voyage, à couvrir l'Orléanois et le Maine contre les surprises des Anglais. Richemont, malgré sa fierté, dévora son ressentiment, et subit la loi du Monarque, content sans doute de l'indignation qu'elle excitoit contre le favori. Cette victoire sur lui-même fut l'action la plus héroïque de la vie de ce prince. Il venoit de réduire sous l'obéissance du Roi, Marchenois et quelques autres places que les Anglais occupoient encore. Il vint à Orléans, d'où peu de jours après il prit la route de Parthenay.

L'armée qui devoit conduire le Roi à Rheims, s'assembla aux environs de Gien, où l'on en fit la revue. Les finances étoient en si mauvais état, qu'à peine fut-il possible d'acquitter une modique partie de la paie qui lui étoit due. La bonne volonté, l'envie de suivre Jeanne, l'idée d'être guidé par ses révélations, suppléerent à ce défaut. La Noblesse accouroit en foule auprès du Monarque légitime, qui alloit se faire couronner; et ceux qui, par leur fortune, se trouvoient

en état de supporter la dépense du voyage, le firent à leur frais. On vit arriver à la cour Louis d'Anjou, Roi de Sicile, nouvellement débarqué en France, après avoir rétabli Jeanne sur le trône de Naples, en chassant le Roi d'Arragon. Ce Prince resta peu à la Cour : il executa cependant quelques faits d'armes contre les Anglais, et il tua Lancelot, un de leurs chevaliers.

On prit Bonny-sur-Loire, avant le départ du Roi : on vouloit soumettre Cône et la Charité ; mais le siége pouvoit être long. La Pucelle sentoit qu'il falloit se hâter de faire couronner le Roi, de préférence à toute autre entreprise ; et elle entraîna tous les suffrages. On partit de Gien pour Auxerre, qui refusa d'ouvrir ses portes à son Roi ; cependant, la crainte de voir ravager son territoire, lui fit offrir des vivres : elle promit, en outre, de se conformer à la conduite des autres Villes. Le mauvais exemple d'Auxerre engagea la Ville de Troyes à faire un pareil refus ; mais on resolut d'en faire le siége. La garnison étoit composée de 600 hommes d'armes, tant Anglais que Bourguignons. On n'avoit point d'artillerie, et pour surcroît d'embarras, on marchoit avec si peu de précaution, que les vivres manquerent dès le second jour.

Charles fit assembler son conseil. Les uns vouloient que, sans entrer dans Troyes, on allât droit à Rheims; les autres, rebutés de tant de difficultés, opinoient qu'on reprit la route d'Orléans. Le premier de ces deux avis n'étoit pas sage; le second auroit couvert de honte. Charles voulut consulter Jeanne. Elle affirma que trois jours ne s'écouleroient pas sans que le Monarque fût reçu dans Troyes. L'Archevêque de Rheims, Chancelier de France, étoit présent: il lui dit qu'on s'estimeroit heureux de voir l'effet de sa prédiction dans sept jours. Elle la réitéra, et se chargea de conduire l'assaut. Les troupes étoient accoutumées à ne plus connoître le danger dès qu'elle parloit: toute l'armée se trouva disposée pour l'attaque: Jeanne s'avança vers les remparts, planta sa banniere sur le bord du fossé, se fit apporter des fascines pour le combler. Dans le moment, la terreur s'empare des assiégés; ils croient leur Ville prise, quoique la breche ne fût pas seulement entamée; ils demandent à capituler: Troyes se soumet. La garnison obtient la liberté de se retirer; et Charles, le jour même, entre triomphant dans cette Ville, où, huit ans auparavant, on avoit conjuré sa ruine, et consommé cette transaction odieuse qui l'excluoit à ja-

mais du trône. Ses habitans, vraiment Français, s'empresserent d'effacer la mémoire de cet infâme traité, que la violence les avoit forcé de souscrire. Ils prêterent un nouveau serment. Ils fournirent abondamment des vivres. Les troupes, malgré la disette qu'elles avoient éprouvé pendant plusieurs jours, observerent la plus exacte discipline. Le Roi continuant sa marche le sur-lendemain, fut agréablement surpris de rencontrer à quelques lieues de Châlons, l'Evêque et les principaux habitans qui venoient lui offrir les clefs de cette Ville : action que son à-propos rend infiniment glorieuse pour Châlons-sur-Marne, d'ailleurs recommandable à tant d'égards. A ces succès inespéres, dûs à la présence de la Pucelle, il falloit ajouter le plus important de tous, la réduction de Rheims. Six cents hommes délite, sous la conduite de Saveuse et de Châtillon, défendoient la Ville. Il ne tenoit qu'à ces deux commandans d'arrêter l'armée royale, et de donner le temps aux ennemis de secourir la place, dont Charles étoit hors d'état d'entreprendre le siége. Loin d'opposer la moindre résistance, à peine apprirent-ils la réduction de Troyes et de Châlons, qu'ils déclarerent aux habitans qu'ils alloient hâter

le

le départ du secours nécessaire à la défense de la Ville. Ils sortirent ensuite avec la garnison. Les bourgeois de Rheims envoyerent sur le champ des députés au Roi, chargés de lui présenter leurs soumissions, et de les honorer de sa présence. Il est vraisemblable que Châtillon et Saveuse exécutoient les ordres secrets du Duc de Bourgogne, mécontent des Anglais par tant de raisons.

Charles fit son entrée dans Rheims, le Lundi 27 Juillet 1429. Les Ducs de Lorraine, de Bar, et le Damoiseau de Commerci, accompagnés d'une suite nombreuse de gens de guerre, vinrent lui offrir leurs services. On s'occupa le même jour des préparatifs du sacre, qui se fit le lendemain. Pendant toute cette cérémonie, Jeanne d'Arc fut toujours présente, tenant sa banniere à peu de distance du Roi. Après le sacre, elle se jetta aux pieds du Monarque, et le supplia, en versant des larmes de joie, de lui permettre de se retirer, les deux points de sa mission se trouvant remplis. Quels que fussent les motifs qui la porterent à demander sa retraite; il est certain qu'elle fit à ce sujet les plus vives instances, et qu'elle ne céda qu'aux ordres du Roi et aux prieres de la plupart des Seigneurs, qui avoient éprouvé

combien sa présence encourageoit les troupes. Forcée de se rendre aux volontés de son Souverain, on la vit, depuis ce moment, s'abstenir d'opposer son avis à celui des Ministres ou des Généraux, liberté qu'elle s'étoit toujours donnée jusqu'alors. Elle se contenta par la suite de partager les travaux des plus dangereuses expéditions. Peut-être, par cette conduite, vouloit-elle éteindre les sentimens de jalousie qu'avoient excités ses services : ils étoient trop grands pour n'être pas enviés.... Elle mit ainsi le sceau à sa gloire immortelle : elle avoit autant de sagesse et de bon esprit, que de courage.

L'effet du sacre, conseillé par une jeune personne de dix-sept ans et demi, fut suivi d'effets dont la plus haute sagesse et la plus saine politique pourroient s'honorer. Laon, Neufchâtel, Soissons, Crépi, La Ferté-Milon, Château-Thierry, Creil, Coulomiers, Provins, et une infité d'autres places, tant de la Brie que de la Champagne, chasserent leurs garnisons Anglaises, et se rendirent au Roi, qui venoit d'être sacré. Le voyage de Charles, depuis Rheims jusqu'aux environs de l'Isle-de-France, eut plutôt l'air d'une marche de triomphe, que du mouvement d'une armée en pays ennemi. Le duc de Bedfort, étonné d'une révolution

aussi prompte qu'imprevue, sentoit à chaque moment croître son embarras et sa defiance : il démentit sa modération : non content d'accabler Fastol (ou *Fastolf*) de reproches sanglans, il le dégrada publiquement, en lui ôtant l'*Ordre de la Jarretiere*. Il sollicita de prompts secours, que retarda la mésintelligence entre le Duc de Glocester et le Cardinal de Wincester. Ce dernier fut nommé par le Pape pour commander une croisade contre les Hussites de Bohême. On leva une armée, mais qui fut d'abord employée en France. On aborda en Normandie, et on s'avança vers Paris, où l'on vit bientôt arriver le Cardinal de Wincester. Ce secours mit le Duc de Bedfort en état de tenir campagne, sans dégarnir les Villes. Il vint asseoir son camp entre Corbeil et Melun. Charles partit de Provins, dirigea sa route vers les frontieres de Brie, déterminé à livrer bataille : les ennemis se retirent, et les royalistes vinrent se loger à Dammartin. Bedfort sortit encore de Paris, pour venir au-devant d'eux ; on escarmoucha sans attaque décisive, et Bedfort rentra dans Paris. Le Roi se rendit à Crépi-en-Valois, d'où il envoya sommer les Villes de Beauvais et de Compiegne, qui ne balancerent pas à déclarer qu'elles étoient prêtes

à le reconnoître : une réponse comme celle de la Ville d'Auxerre, décourageoit les partisans timides de Charles, et peut-être faisoit tomber la couronne de la tête du Souverain légitime. Les habitans de Bauvais, dignes à jamais des louanges de tous leurs concitoyens, chasserent leur Evêque, Pierre Cauchon, dont ils connoissoient l'attachement servile aux Anglais. C'est ce malheureux qui va bientôt faire fremir d'indignation et d'horreur le lecteur sensible et patriote.

Charles VII s'avançoit vers Compiegne, à dessein de prendre possession de cette Ville, lorsqu'en approchant de Senlis il apprit que le Duc de Bedfort sortoit pour la troisieme fois de Paris, dans la vue de le couper. Le Roi s'arrêta donc à Monpilloi, où il attendit les Anglais, qui ne tarderent pas à paroître. Ils se retrancherent à l'ordinaire derriere une palissade hérissée de piques, afin qu'on ne pût les forcer au combat. Les Français formerent trois divisions principales : le Duc d'Alençon et le Comte de Vendôme commandoient le corps de bataille ; les deux aîles étoient conduites par le Duc de Bar, et les Maréchaux de Rais et de Boussac : d'Albret, Dunois, Lahire, Xaintrailles et Jeanne d'Arc, étoient à la tête d'un détachement, chargés d'en-

gager la bataille. Le Roi, accompagné du Duc de Bourbon, de la Tremoille et de ses gardes, sans occuper de poste, parcouroit les rangs, animoit les troupes, et se montroit en effet, par son courage, digne de commander de si braves guerriers. On le vit plusieurs fois traverser, avec sa suite, l'espace étroit qui séparoit les deux armées, distant à peine l'une de l'autre de deux traits d'arbalête. On resta deux jours en présence, les Français ne voulant pas attaquer avec désavantage : le troisieme jour les Anglais décamperent, et rentrerent dans Paris. Le Roi continua le chemin de Compiegne, dont les fideles Habitans lui ouvrirent les portes. Charles confia le commandement de cette Ville à Flavi, Gentillomme de la Province. Toutes les faveurs des Rois n'honorent pas; celle-ci va couvrir Flavi d'un reproche éternel. Avant que de s'éloigner de Compiegne, le Monarque eut la satisfaction d'y voir arriver les principaux habitans de Senlis, avec leur Evêque, pour l'assurer de leur soumission. Creil, Pont-Sainte-Maixence, et plusieurs autres places suivirent cet exemple. Ainsi, l'on peut dire que le sacre de Charles, conseillé par une Paysanne de dix-sept ans, fut suivi de tous les heureux succès qu'auroit pu prévoir la politique consom-

mée des Richelieu, des Louvois, des Vergennes. Nous qui voyons ces événemens passés, nous sentons combien la monarchie doit à cette jeune héroïne, qui ne fit qu'exécuter différemment ce que le grand Sobieski, Roi de Pologne, effectua depuis, comme elle, contre les Ottomans, d'après cette maxime : *Pour vaincre les Turcs, il faut ne les pas craindre et marcher à eux* : mot vrai, et le seul moyen qu'employa la Pucelle. Elle ôta aux Français la crainte : elle la jeta sur les Anglais ; les premiers vainquirent, les seconds fuirent toujours; la confiance ouvrit les portes des Villes, et les cœurs de leurs Habitans, tout cela fut l'ouvrage de la Pucelle.

Le Comte de Richemont, si rebuté, rendoit cependant d'importans services : il fit une irruption en Normandie, et y attira le Régent Bedfort. Alors le Roi s'approcha de Paris, dans l'espérance qu'il s'exciteroit quelque mouvement favorable. Le Duc d'Alençon attaqua la porte Saint Denis, à dessein de faire prendre le change aux Anglais, tandis que deux Maréchaux vinrent assaillir un retranchement élevé devant le Marché-aux-Porcs, aujourd'hui la Butte Saint-Roch : le boulevard fut emporté. Tandis que les Anglais conduits par l'Evêque de The-

rouane, Lileadam, Créqui et Beauval, accouroient de ce côté, plusieurs voix s'éleverent dans les quartiers de Paris, à dessein d'émouvoir le peuple : *Tout est perdu ! les Royalistes sont maîtres de la Ville.* Les Habitans, malheureux, effrayés par les supplices précédens, au lieu de s'ébranler en faveur du Prince légitime, se renfermerent timidement dans leurs maisons : ainsi, les assaillans qui s'attendoient à être secondés, voyant que les Parisiens ne venoient pas, songerent à se retirer. Jeanne d'Arc, accoutumée par tant de succès à ne jamais reculer, ne pouvoit consentir à faire retraite : elle s'obstinoit à vouloir combler le fossé rempli d'eau, et dont elle ignoroit la profondeur : elle crioit sans cesse qu'on lui apportât des fascines, lorsqu'un trait d'arbalête vint lui percer la cuisse. Obligée par la douleur et par la quantité de sang qu'elle perdoit, de se coucher derriere le revers d'une petite éminence, elle y resta jusqu'au soir, que le Duc d'Alençon vint lui même la forcer de retourner à Saint-Denis. Malgré sa noble simplicité, Jeanne ne pouvoit douter que ses exploits ne lui eussent attiré des ennemis, et qu'elle ne déplût sur-tout à la Trémoille ; le danger auquel on l'avoit laissée si long-temps

exposée, suffisoit pour lui ouvrir les yeux. Elle renouvella ses instances auprès du Roi, pour obtenir la permission de quitter la cour; et dans la résolution où elle étoit de ne plus porter les armes, elle fit présent de son équipage de guerre aux Religieux de Saint-Denis : ils en érigerent un trophée, qu'ils suspendirent devant la châsse de l'apôtre de France; mais on refusa toujours de lui accorder ce congé, qu'un pressentiment secret lui faisoit solliciter avec tant d'ardeur. On est attendri, ému, ravi d'admiration, en voyant la réalité du mérite et de la modestie de cette jeune créature, qui semble un phénomene du ciel en faveur de la France.... Les Anglais rentrerent depuis à Saint Denis, et ils enleverent le trophée des armes de la Pucelle, qu'ils emporterent en triomphe à Paris. Le comte de Dunois, dans sa déposition, lors de la réhabilitation de la mémoire de la Pucelle, dit : qu'à la vue de l'empressement avec lequel les habitans des Villes et des campagnes accouroient au-devant du Roi, Jeanne d'Arc, en répandant des larmes de joie, s'étant écriée qu'elle s'estimeroit heureuse de finir ses jours au milieu d'un peuple si bon, et qui marquoit tant d'attachement à son Souverain, l'archevêque de Rheims lui dit : — Dans quel lieu,

Jeanne, croyez-vous mourir ? — Où et quand il plaira à Dieu (répondit-elle) ; car je ne suis pas plus assurée que vous, ni du temps, ni du lieu. Et plût à Dieu mon créateur, que j'eusse à présent la liberté de renoncer aux armes, et de me retirer auprès de mes parens, pour les servir et garder leurs troupeaux, avec ma sœur et mes freres.

Le peu d'assurance de s'emparer de la capitale par le moyen des intelligences que les princes entretenoient avec quelques Parisiens, obligea le Roi de songer à la retraite. Les environs, depuis long-temps ravagés par les gens de guerre, ne pouvoient suffire à la subsistance des troupes : d'ailleurs Charles manquoit d'argent, et dans les circonstances il étoit dangereux d'en exiger des Villes nouvellement conquises. Quatre jours après l'attaque, l'armée décampa, et prit la route de Lagni-sur-Marne, dont les habitans avoient envoyé assurer le Roi de leur soumission. Tandis que Charles s'éloignoit, Bedfort rentroit dans Paris : l'empressement avec lequel les Villes avoient reconnu le Roi depuis son sacre, lui fit sentir combien cette cérémonie étoit capable d'en imposer aux peuples ; il demanda instamment au conseil Britannique qu'on envoyât en France le

jeune Henri VI, fils de Catherine de France, âgé de huit ans : mais on différa, pour le faire couronner auparavant en Angleterre. Le duc de Bedfort annonça qu'incessamment le Roi d'Angleterre, son neveu, se rendroit à Paris, pour y recevoir l'onction royale : il comptoit par-là réchauffer le zele de ses partisans ; mais le Roi n'en reprit pas moins Gournai, Brai, Melun et Sens. Charles de Bourbon assiégea ensuite Saint-Pierre-le Moutier ; la Pucelle y étoit : les Français donnerent l'assaut, et furent repoussés : la seule Jeanne d'Arc ne pouvoit se résoudre à la retraite : Dolon, gentilhomme chargé de veiller sur elle, vint l'exhorter à rentrer au camp. Il la trouva environnée de cinq à six hommes d'armes, qui ne l'avoient pas quittée. Elle protesta qu'elle n'abandonneroit pas son poste qu'elle n'eût achevé l'entreprise. Sa résolution rendit le courage aux troupes : on revint à la charge : les ennemis qui, jusqu'à ce moment, avoient montré de la valeur, ne purent soutenir le second assaut, auquel ils ne s'attendoient pas, et les Français se rendirent maîtres de la place. La rigueur de la saison ne permit pas de continuer le siége de la Charité, place bien fortifiée, et défendue par une garnison nom-

breuse. Le Roi repassa la Loire. Redevable de ses prospérités au zele de ses sujets, au courage de la Noblesse, à l'héroïque enthousiasme de la Pucelle, il leur témoigna sa reconnoissance, en leur prodiguant les bienfaits qui étoient en son pouvoir. Il accorda une augmentation de priviléges et d'exemptions à la Ville d'Orléans. Les parens de Jeanne d'Arc furent mandés; le Roi, en anoblissant cette généreuse fille, et en lui donnant pour armoiries *d'azur*, *à une épée d'argent, posée en pal la pointe en haut, croisée et pommetée d'or, accolée de chaque côté d'une fleur de lis d'or, et surmontée d'une couronne de même métal*, étendit cette faveur à toute la famille, qui changea son nom d'Arc en celui de *du Lis*, nom que leur postérité conserve toujours, en y ajoutant ce surnom, *dite la Pucelle*. Le Roi toucha Jeanne d'Arc, qui étoit à genoux devant lui, puis la fit relever, en lui disant: « Sois noble par ces armes, comme tu l'es par ta vaillance. » Ces lettres de noblesse ont cela de singulier, qu'elles comprennent également les mâles et les femelles à perpétuité. Ce privilége, en faveur des femmes de la famille de Jeanne, a subsisté jusqu'au commencement du dernier siecle. Eudes Lemaire, qui eu

étoit issu par sa mere, fit encore enregistrer en 1608 ses lettres d'anoblissement, en vertu de sa généalogie authentiquement prouvée : six ans après, cette prérogative fut abolie par arrêt du parlement, et restreinte aux seuls descendans en ligne masculine.

Une treve et l'hiver n'empêcherent pas les hostilités ; l'Isle-de-France, le Beauvoisis et les environs furent inondés de troupes qui se harceloient continuellement. Cette guerre, indépendante en quelque sorte de la volonté des princes, n'avoit pour objet que l'avidité du pillage de la part des chefs des deux partis. Après une foule de combats, où les avantages furent mêlés, la Pucelle quitta la cour pour aller dans les provinces où étoit le théâtre de la guerre ; elle défendit Lagni, avec Foucaut, Ambroise de Lore, Chabanes et Xaintrailles. Si l'on s'en rapporte à ce qu'elle dit ellemême, l'héroïne avoit un pressentiment de son malheur : toujours animée du même courage, elle n'étoit plus excitée par cette confiance qui lui avoit fait mépriser les plus grands dangers : il sembloit qu'elle ne cherchât plus qu'à périr glorieusement, et à rendre du moins ses derniers momens utiles à son parti. Elle se précipitoit aveuglément dans les oc-

casions les plus périlleuses : à la tête de trois cents hommes, elle attaqua un de ces chefs de compagnie, qui combattoient sous l'enseigne Bourguignone. Ce capitaine, nommé Franquet, d'Arras, s'étoit rendu célebre par ses brigandages et ses cruautés. Quoiqu'il fût brave, quoiqu'il commandât une troupe aguerrie, Jeanne, assistée de Foucaut et d'Ambroise de Lore, le défit et le força de se rendre prisonnier : il fut peu de jours après exécuté à Lagni, malgré les efforts que fit la Pucelle pour lui sauver la vie : on lui reprocha même l'intérêt qu'elle prenoit à la conservation d'un homme, qui avoit mérité le dernier supplice, par une infinité de violences commises contre les lois de la guerre. Cette exécution injuste ou légitime, mais dont il est démontré que Jeanne est innocente, formera dans la suite un chef d'accusation contre elle ; car nous touchons au moment terrible que Jeanne sembloit prévoir.

Le duc de Bourgogne avoit résolu d'assiéger Compiégne, qui interrompoit la communication entre l'Isle-de-France et la Picardie. Mais cette Ville étoit bien fortifiée, fournie de vivres pour un long siégé, et défendue par le zele de ses habitans, autant que par les troupes. Jeanne

d'Arc et Xaintrailles se jetterent dans la place, qui commençoit à être fermée de tous côtés. Tandis que le duc de Bourgogne s'emparoit du poste de Condin, à une lieue de Compiegne, Jean de Luxembourg s'avançoit vers Clarei ; un autre corps de troupes, commandé par Baudo-de-Noyelle, se logeoit à Marigny, sur la chaussée, et les Anglais, sous les ordres de Mongommeri, dresserent leurs tentes dans l'espace qui borde la Ville du côté opposé. La Pucelle crut pouvoir profiter de l'embarras inséparable de la premiere distribution des ennemis dans les différens quartiers qu'ils s'étoient assignés. Elle fit une sortie, à la tête de six cents hommes de la garnison, et tomba sur le poste de Marigny, où Luxembourg et quelques autres s'étoient rendus, pour examiner les approches de la Ville. Les ennemis, surpris de cette attaque imprévue, combattirent en désordre et d'abord avec désavantage : mais ayant été promptement secourus par des autres corps, ils n'eurent pas de peine à rétablir l'equilibre, et de nouvelles troupes arrivant successivement, obligerent les royalistes de songer à la retraite, dans l'appréhension d'être enveloppés par Mongommeri, qui, ayant rangé les Anglais en bataille, marchoit à leur tête,

dans le dessein de couper le détachement entre la Ville et la chaussée. Les Français se retirerent en bon ordre, quoique poursuivis par les ennemis. La Pucelle, qui étoit à l'arriere-garde, s'arrêtoit de temps-en-temps, et faisoit volteface. Son aspect, qui avoit tant de fois inspiré la terreur, ralentissoit la poursuite, et donna le temps aux troupes de rentrer dans la Ville. Les derniers rangs avoient déjà passé les barrieres, lorsqu'un archer Anglais, plus hardi que les autres, s'approcha de l'héroïne, et la renversa de son cheval. Lionnel, bâtard de Vendôme, survint en ce moment: Jeanne, hors d'état de se défendre, se rendit prisonniere, et lui donna sa foi. Cette prise, faite à la vue de nos troupes, les pénétra de la plus vive douleur. On accusa Flavi, gouverneur de Compiegne, d'y avoir contribué, en ordonnant secrétement qu'on fermât la barriere, lorsqu'elle se présenteroit pour rentrer dans la Ville.... Malheureux! le seul soupçon de cette action barbare te déshonore à jamais!....

Si quelque chose étoit capable d'ajouter à la gloire de Jeanne, c'est la joie immodérée que les Anglais et les Bourguignons firent éclater. Les soldats accouroient en foule, pour considérer cette

fille de dix-huit ans, dont le nom seul, depuis plus d'une année, les faisoit trembler, et portoit la terreur jusques dans Londres. Le duc de Bourgogne la vit, et lui parla quelque-temps. Lionnel avoit remis cette illustre captive au comte de Ligny, Jean de Luxembourg. On la conduisit au château de Beaulieu, d'où elle fut quelque-temps après transférée à celui de Beaurevoir. On dépêcha des couriers à toutes les Villes, pour les inviter à partager la joie qu'inspiroit cet avantage estimé autant que la conquête d'une province. Le duc de Bedfort ordonna dans Paris des réjouissances publiques, précédées d'un *Te Deum*.

Cependant Compiegne ne fut pas pris : au bout de six mois de siége, les ennemis le leverent, et leurs armées furent dispersées par Pothon de Xaintrailles, Boussac, Chabannes, Longueval, Gaucourt et plusieurs autres. Flavi, malgré cette glorieuse défense, déplut au Roi, qui avoit ordonné d'abandonner la Ville. Rien ne reste impuni : une bonne action, car cette désobéissance en étoit une, paya pour son crime envers la Pucelle. On fit une foule de prisonniers de distinction : Brimeu, Maréchal de Bourgogne, Crequi, Beauval, Betencourt, Thomas Kiriel, général An-

glais, etc. On pouvoit disposer de dix hommes contre un des nôtres : et cependant personne ne s'empressa d'offrir quelqu'un de ces prisonniers en échange de la généreuse et infortunée Jeanne d'Arc. Après de si grands services, un pareil oubli fait peu d'honneur à la mémoire du Prince dont elle avoit rétabli la fortune, et des guerriers qui avoient tant de fois triomphé sous ses auspices. C'est une réflexion aussi douloureuse qu'involontaire, lecteurs, qu'on fait, en vous priant de considérer cette héroïne maintenant chargée de fers, livrée à la rage de ses ennemis, abandonnée de tout le monde, n'ayant d'autre consolation dans sa prison, que de faire encore des vœux pour son Roi et pour sa Patrie.

On prétend qu'Agnès Sorel, qui avoit un empire absolu sur l'esprit et sur le cœur du Roi, l'empêcha de faire aucun effort pour sauver la vie à cette fille, dont elle étoit jalouse : mais quel rapport y avoit-il entre deux personnes dont le caractere et les inclinations se ressembloient si peu ?.... Ce qu'on pourroit dire de plus plausible, c'est que la favorite rougissoit peut-être en secret de la comparaison. On a dit aussi que ce fut la Tremoille qui lui en vouloit secrétement, depuis sa démarche en faveur du comte

de Richemont : mais tout cela n'est que des conjectures, que rien n'appuie dans l'histoire. Charles étoit indolent, et il avoit de fréquens et longs accès de cette maladie de l'ame.

Ce fut dans ce même-temps que Xaintrailles fut fait prisonnier en Normandie par Talbot, et relâché par ce vaillant Anglais, qui se trouva heureux de lui marquer sa reconnoissance : mais un berger, qui faisoit le métier de prophête, à la suite du général Français, fut chargé de chaînes, et réservé pour être l'un des ornemens de l'entrée du jeune Henri VI dans Paris. Les merveilles opérées par Jeanne d'Arc avoient mis la prophétie à la mode. On avoit arrêté, l'année précédente, deux femmes, qui furent *prêchées* à Paris, au Parvis de la Cathédrale, et brûlées.

Le temps est arrivé où l'infortunée Jeanne d'Arc Dulis va être la victime de la férocité, de la superstition barbare, et de la corruption de son siecle. Il faut exposer ici aux yeux de l'univers indigné, les ressorts honteux que la fausse politique, la bassesse et la méchanceté mirent en usage, pour perdre une fille de dix-huit ans, qui n'avoit commis d'autre crime que de contribuer au salut de sa patrie, et au rétablissement

de son légitime Souverain. Ce n'est point aux Anglais, ce n'est point aux Français qu'on doit imputer sa condamnation et sa mort; c'est en général à la perversité des hommes, toujours aveugles, toujours injustes, lorsqu'ils écoutent la superstition.

Jeanne, immédiatement après sa prise, avoit été cédée par le bâtard de Vendôme au comte de Ligni, Jean de Luxembourg. A peine fut-on informé de cet événement à Paris, que Frere Martin, vicaire-général de l'odieux Tribunal de l'Inquisition en France; réclama la prisonniere, *comme véhémentement soupçonnée de plusieurs crimes sentant hérésies, crimes qui ne pouvoient se dissimuler, ni passer sans bonne et suffisante réparation.* Ce fut dans ces termes que ce misérrble écrivit au duc de Bourgogne et au comte de Ligni, *les suppliant très-humblement de bonne affection, et leur enjoignant expressément, du droit de son office, et de l'autorité à lui commise par le Saint Siege, sous les peines de droit, d'envoyer, le plutôt que faire se pourra, ladite Jeanne, pour procéder par devant lui contre le Procureur-général de la sainte Inquisition.* La Pucelle avoit été prise le 24 mai, et cette lettre est datée du 27 du même mois. Ce Tri-

bunal de sang, dans une religion de douceur, étoit trop avide de sa proie, pour ne pas montrer aux peuples indignés combien il étoit contraire à l'esprit de Jesus. Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire et de plus déshonorant pour le siecle et pour les prêtres, c'est que l'Université de Paris écrivit dans le même temps au duc de Bedfort et au comte de Ligni, et ses sollicitations pour qu'on fît le procès à Jeanne, étoient encore plus pressantes. La sagesse et la modestie qui caractérisent notre Université moderne, mettent une si grande différence entre elle et l'ancienne Ecole, que la conduite du Recteur et des facultés en cette occasion, ne doit porter aucune atteinte à la juste estime que mérite ce Corps utile. Il est certain que l'Université d'alors prostitua aux ennemis de l'Etat le dévouement le plus lâche et le plus servile. Elle étoit, à la vérité, sous le joug Anglais; mais les autres Compagnies, telles que le Parlement, les Cours supérieures, le Corps de Ville, qui tous garderent le silence, gémissoient-ils moins sous le joug de la tyrannie? L'Université assure dans sa lettre, que la Pucelle étoit *idolâtre*, et elle termine en disant: que *seroit intolérable offense envers la Majesté divine, s'il arrivoit qu'icelle*

femme fût délivrée. Par cet honteux écrit, ainsi que par celui adressé aux duc de Bourgogne, on supplioit le Régent et le Duc de faire remettre Jeanne à l'Inquisiteur, l'infâme Pierre Cauchon, évêque de Bauvais, son juge naturel.

Cet évêque, chassé de son siége, par les habitans mêmes de Beauvais, dont il s'étoit attiré la haine et le mépris, traînoit son ignominie à la suite de la cour d'Angleterre. Il n'éprouvoit qu'un chagrin, c'étoit de se voir un impuissant ennemi de sa patrie : les commissions les plus odieuses le flattoient, pourvu qu'elles le fissent sortir de son obscurité: c'étoit un de ces hommes qui aiment mieux être méchans, que de n'être rien. Dès que Jeanne d'Arc fut arrêtée, Cauchon réclama le droit de la condamner. Pour cet effet, il s'adressa à l'Université, à l'Inquisiteur, au duc de Bourgogne, au roi d'Angleterre, et ne discontinua point ses poursuites, qu'on ne lui eût livré sa proie. Aussitôt qu'il se fut érigé en juge, il fit commencer les informations. Il envoya, de son chef, un homme à Donremy, pour instruire des mœurs et de la conduite de la Pucelle; mais il refusa de payer les frais du voyage, et il accabla l'envoyé des plus grossieres injures, parce qu'il ne

lui rapportoit qu'un témoignage avantageux. On peut juger, d'après cela, en quelles mains barbares étoit remise la destinée de l'innocence.

Jeanne gémissoit dans les fers, tandis que l'injustice conjuroit sa rûine. Elle avoit d'abord été renfermée dans la forteresse de Beaulieu, ensuite dans celle de Beaurevoir. La rigueur de sa captivité ne lui faisoit que trop présager qu'elle en seroit la funeste issue. A cette idée effrayante se joignoit l'indignation que lui causoient les railleries continuelles et les propos outrageans de ses gardes : elle résolut de tout entreprendre pour se procurer la liberté. Ayant saisi le moment où on l'observoit moins exactement, elle se précipita d'une des fenêtres de la tour ; mais elle se blessa tellement qu'elle ne put se relever. Ses gardes accoururent ; elle fut renfermée plus étroitement, et peu après transférée au château de Crotoi : et cependant on négocioit, ou pour mieux dire, on mettoit son sang à prix. Il falloit la tirer des mains du comte de Ligni. Ce seigneur ne paroissoit pas d'abord disposé à faire ce sacrifice : le duc de Bedfort s'adressa au duc de Bourgogne, pour déterminer le comte. L'évêque de Beauvais avoit déjà fait sommer l'un et l'au-

tre de remettre la prisonniere en son pouvoir. On offrit au comte une somme de 6,000 livres, qui fut ensuite portée à 10,000 ; c'étoit le prix auquel il étoit permis aux Souverains de s'emparer des prisonniers, de quelque condition qu'ils fussent. Edouard III n'avoit pas donné une somme plus considérable pour le Roi Jean. Ces injonctions et ces offres ébranlerent Jean de Luxembourg, malgré les sollicitations de la comtesse, son épouse, qui, plusieurs fois, embrassa ses genoux, en le conjurant, par les motifs les plus pressans de l'honneur et de l'humanité, de ne pas livrer à une mort certaine, une captive que les lois de la guerre, son courage et son innocence obligeoient de respecter, puisqu'en se rendant prisonniere, elle avoit donné sa foi, et reçu celle de son vainqueur. L'Inquisiteur, Cauchon et l'Université revinrent à la charge, ils pressent le duc de Bourgogne, offrirent au comte de Ligni caution des 10,000 livres, et porterent la lâcheté jusqu'à présenter au Roi d'Angleterre une requête pour *prier sa Haute Excellence, en l'honneur de notre Seigneur et Sauveur J. C., d'ordonner que cette femme fût briévement mise ès mains de la justice de l'Eglise.* Il seroit difficile d'imaginer une manœuvre

plus artificieuse que celle du duc de Bedfort et du ministere Anglais, qui se faisoient demander ce qu'ils desiroient avec tant d'ardeur. Ils étoient impatiens d'immoler la Pucelle; sa perte étoit utile à leurs intérêts; ils vouloient la rendre éclatante, et leur politique s'attachoit à rejetter sur notre Nation la honte d'une injustice manifeste. Enfin, le marché fut conclu, moyennant 10,000 livres payées à Luxembourg, et une pension de 300 livres pour le bâtard de Vendôme. Jeanne fut remise à un détachement de troupes Anglaises, qui la conduisirent à Rouen, où, suivant les lettres décernées par le Roi d'Angleterre, le procès devoit s'instruire. L'archevêché étoit alors vacant; le chapitre prêta territoire à l'evêque de Beauvais, pour qu'il exerçât les fonctions de juge sur un diocese qui n'étoit pas le sien. On choisit ceux qui devoient composer le Tribunal: plusieurs ecclésiastiques redoutant l'infamie d'être désignés au nombre des Juges, prirent la fuite. Il ne s'en trouva néanmoins que trop pour completter le nombre des assassins. Le détail exact des différentes procédures qui remplirent seize séances, n'offriroit au lecteur qu'un tissu de minuties fastidieuses, métamorphosées en crimes par la haine féroce et la cri-

minelle bassesse de Cauchon : on ne rapportera que le précis des interrogatoires, qui ont pour objet les révélations, la croyance, les exploits de l'accusée, qu'on vouloit condamner, à quelque prix que ce fût.

La premiere fois que Jeanne, citée à la requête du promoteur, comparut devant ses bourreaux, on la fit jurer, suivant l'usage, qu'elle diroit la vérité, ce qu'elle ne promit que conditionnellement. — *Vous pourriez*, dit-elle, *me demander ce que je ne puis révéler sans parjure.* — L'évêque la pressa de réciter l'Oraison dominicale. Elle y consentit à condition qu'il l'entendroit en confession : son dessein étoit d'exclure par ce moyen le Prélat du nombre des juges. Il refusa. On lui défendit de songer à s'évader. — Si je me sauvois, dit-elle, on ne pourroit m'accuser d'avoir violé ma parole, puisque je ne vous ai point donné ma foi. — Elle étoit chargée de fers auxquels on ajouta une chaîne, pour l'attacher pendant les nuits. Elle demanda plusieurs fois, mais inutilement, qu'on adoucit à cet égard l'horreur de sa captivité. Ses juges impitoyables se faisoient un plaisir barbare d'ajouter à la mort qu'ils lui préparoient, des souffrances continuelles. Le

lendemain, on l'interrogea sur ses révélations. On lui demanda plusieurs fois si elle croyoit avoir bien fait d'attaquer les remparts de Paris un jour de fête. Sa réponse fut, à la fin, qu'il étoit juste de respecter la solemnité des fêtes, mais que c'étoit à son confesseur à lui en donner l'absolution. Dès la troisieme séance, elle fit sentir à l'évêque Cauchon, qu'elle connoissoit la passion qui l'animoit : « Vous dites que vous êtes mon juge ; » mais prenez garde au fardeau que vous » vous êtes imposé ! » Elle lui réitéra plus d'une fois cet avertissement. Lorsqu'on lui demanda si les Bienheureux, dans leurs fréquens entretiens, lui avoient annoncé la descente des Anglais, elle répondit, qu'ils étoient depuis longtemps en France, lorsque, pour la premiere fois, elle avoit eu des révélations. Elle n'étoit effectivement âgée que de trois ans, lorsqu'en 1415 Henri V aborda pour la premiere fois sur les côtes de Normandie. On voulut savoir d'elle, si elle avoit eu dès son enfance envie de combattre les Bourguignons. « J'ai tou» jours souhaité, dit-elle, que mon Roi » recouvrât ses Etats. » Le jour suivant, les juges lui firent diverses questions, relatives au siége d'Orléans et à ses autres expéditions. Dans la cinquieme

séance, elle annonça qu'avant sept ans les Anglais feroient une plus grande perte que celles qu'ils avoient essuyée devant Orléans. Comme on s'attachoit à tout ce qui pouvoit fournir des apparences de preuves, on la pressa de dire ce qu'elle pensoit du Pape régnant: on produisit une lettre par laquelle le comte d'Armagnac la consultoit, pour savoir s'il devoit adhérer au pape Martin V, ou à Clément VII, successeur de Benoît XIII, ou à Benoît XIV, autre anti-pape, qui, disoit-on, avoit été élu secrétement par le seul cardinal Saint Pierre, après la mort de Pierre de Lubek. Les juges s'assemblerent, le 3 mars 1431, pour la sixieme fois: les mêmes demandes furent renouvellées. Jeanne, remplie de confiance pour ses révélations, laissoit de temps en temps entrevoir l'espérance d'être délivrée. On voulut savoir si les esprits célestes lui avoient promis qu'elle échapperoit. « Cela ne touche point mon » procès, leur répondit-elle; voulez-» vous que je parle contre moi? » On l'interrogea au sujet d'un enfant de Lagni, qui, disoit-on, avoit été ressuscité par elle. L'évêque de Beauvais crut qu'en avouant ce miracle, elle alloit se trahir. Sans s'étonner, elle répondit que cet enfant, cru mort, avoit été porté à l'é-

glise, où il avoit donné quelques signes de vie suffisans pour lui administrer le baptême, que ce prodige n'étoit dû qu'à Dieu seul. On tendit un nouveau piége à l'accusée, pour la convaincre de supertition, en lui demandant si elle changeoit souvent de banniere? Si elle les faisoit bénir? Par quel motif elle y avoit fait broder les noms de Jesus et de Marie? Si elle étoit persuadée, et si elle avoit fait croire aux troupes Françaises que cette banniere portoit bonheur? « Je ne » renouvellois mon étendard, repartit-» elle, que lorsqu'il étoit brisé. Jamais » je ne l'ai fait bénir avec des cérémo-» nies particulieres: c'est des ecclésiasti-» ques que j'ai appris à faire usage, non-» seulement pour mon étendard, mais » pour les lettres que j'écrivois, des » noms du Sauveur et de sa Mere: à » l'égard de la fortune qu'on prétend » que j'attribuois à cette banniere, je » disois pour toute assurance aux soldats: » *entrez hardiment au milieu des An-* » *glais*.... et j'y entrois moi-même. » On ne doit pas oublier une généreuse repartie qu'elle fit, lorsqu'on lui demanda pourquoi, à la cérémonie du couronnement de Charles VII, elle avoit tenu sa banniere levée auprès de la personne du Roi? — « Il étoit bien juste qu'ayant

partagé les travaux et le dangers, je partageasse l'honneur. » La naïveté, la modestie, la noblesse de ses réponses auroient fait rougir des juges moins corrompus, elles ne servirent qu'à les déconcerter. Ils eurent recours à l'expédient d'altérer ses réponses, à dessein d'y donner une interprétation criminelle. Guillaume Manchon, l'un des deux greffiers, attesta qu'il avoit refusé de se prêter à cette indigne manœuvre, malgré les pressantes sollicitations de l'évêque de Beauvais, qui l'accabla d'injures. Vers le milieu du procès, on lui associa un second notaire apostolique plus complaisant. Cauchon, en outre, chargea un prêtre, nommé Loiseleur, de s'introduire dans la prison, et de gagner la confiance de Jeanne, en feignant d'être, ainsi qu'elle, dans les fers. Abusée par le perfide, elle ne fit pas de difficulté de se confesser à lui. Tandis que ce ministre sacrilége recevoit sa confession, deux hommes, cachés derriere une fenêtre couverte d'une simple serge, écrivoient tout ce qu'elle disoit. Cependant ces lâches artifices n'avoient encore pu fournir la moindre preuve des crimes dont on la chargeoit. L'évêque ne savoit qu'imaginer : ce fut dans ce tems-là qu'on le soupçonna de l'avoir voulu em-

poisonner, comme on le voit par la déposition de Tifac, chanoine et médecin. Quand on rédigea le procès-verbal des demandes et des réponses, ces dernieres ne furent pas estimées suffisantes par les docteurs choisis pour examinateurs, hors du nombre des juges Et comme il falloit absolument condamner Jeanne, on reprit le cours des interrogatoires, toujours sur les mêmes objets. A la treizieme séance, on s'efforça de lui faire entendre la distinction qu'on mettoit entre l'*Eglise triomphante* et l'*Eglise militante* : elle avoit été sommée plusieurs fois de répondre sur cette subtilité, question ridicule à faire à une fille qui ne savoit ni lire ni écrire, et qui marquoit trop visiblement la maligne intention d'abuser de ses paroles. Elle dit qu'elle seroit toujours prête de se soumettre à l'Eglise. Un de ses Juges, nommé frere Isambart, augustin, touché de compassion, saisit ce moment pour lui conseiller de s'en rapporter au jugement du Pape et du Concile, ce qu'elle fit sur l'heure. Cet appel alloit l'arracher à la fureur de ses ennemis, lorsque l'évêque de Beauvais regardant d'un œil menaçant le conseiller trop charitable, s'écria en fureur: — Tais-toi, de par le Diable, moine de Lucifer. Il défendit en même-temps au

greffier de faire mention de cet appel. Jeanne s'en apperçut : « — Ah ! vous écrivez bien ce qui fait contre moi, dit-elle en pleurant ; mais vous ne voulez pas écrire ce qui fait à mon allégement. » On revint encore dans les deux séances suivantes, qui furent tenues les 17 mars, aux demandes vingt fois rebattues.

On ne peut retenir les mouvemens de son indignation, lorsqu'on se représente cette foule de théologiens, de prêtres, de docteurs, présidés par un évêque furieux, s'armer contre une fille, jeune, simple et sans expérience, de toutes les subtilités que pouvoit suggérer le desir impuissant de la trouver condamnable. Sans cesse ils tendoient quelque nouveau piége à son ignorance ; demandes captieuses, toujours les mêmes, quoique proposées sous des formes différentes ; passages subits, questions imprévues, faites en même temps sur divers objets, qui n'avoient entre eux aucun rapport, supposition d'aveux ; enfin tous les détours, toutes les feintes, dont l'habitude de regarder tout accusé comme coupable, a pu, dans certains cas, introduire le dangereux usage : art insidieux, redoutable au crime, plus souvent funeste à l'innocence pour laquelle tout est improviste, parce qu'elle n'a pu rien pré-

voir : comment un interprete des lois peut-il employer ces infâmes moyens, lorsqu'il s'agit de prononcer de la vie de ses semblables !.... Souvent les juges de Jeanne paroissoient perdre de vue l'objet principal, pour l'interroger sur les minuties les plus absurdes et les plus puériles : comme, si elle alloit souvent se promener dans son enfance ; si elle s'étoit battue contre des enfans de son âge ; si elle s'étoit fait peindre ; si les Saints et les Saintes qui lui apparoissoient, parloient Anglais ou Français ; s'ils avoient des boucles d'oreilles, des bagues. « — Vous m'en avez pris une, dit-elle à l'évêque de Beauvais, rendez la moi. » Si ces Saints avoient des cheveux ; s'ils étoient nuds ou habillés ? — Pensez-vous, dit-elle, que Dieu n'ait pas de quoi les vêtir ! Si elle avoit vu des Fées ; ce qu'elle en pensoit ? — Je n'en ai point vu ; j'en ai entendu parler ; mais je n'y ajoute point de foi. Si elle avoit une mandragore ? Ce qu'elle en avoit fait ? — Je n'en ai point eu ; on dit que c'est une chose dangereuse et criminelle. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que dans toutes ses réponses, elle paroît entiérement exempte de tous les genres de superstition, que la crédulité de son siecle adoptoit. On n'apperçoit dans tout le cours

de cette abominable procédure, qu'une constance inébranlable à soutenir la vérité de ses révélations. C'est le seul article sur lequel on pouvoit former contre elle un chef d'accusation. Un des commissaires se retira, disant qu'il ne vouloit plus assister à un jugement où l'on faisoit dépendre les jours de l'accusée d'une distinction grammaticale; puisque, si, au lieu d'affirmer qu'elle croyoit ses apparitions réelles, elle avoit dit qu'elles lui sembloient telles, on n'auroit jamais pu la condamner. Quelquefois plusieurs juges l'interrogeoient dans le même moment : — Beaux peres, leur disoit-elle, l'un après l'autre. Excédée d'une multiplicité de questions inutiles, déplacées, le plus souvent indécentes, sur-tout celles de l'évêque Cauchon, elle s'écria plusieurs fois : « — Demandez à tous les juges assistans si cela est du procès, et j'y répondrai. »

Dans le temps que les commissaires travailloient à l'instruction avec le plus vif acharnement, le comte de Lignj-Luxembourg eut l'inhumaine curiosité de venir voir cette généreuse prisonniere, qu'il avoit si lâchement vendue: les comtes de Warwick et de Stafford l'accompagnoient. Il voulut lui persuader qu'il venoit pour traiter de sa ran-

çon. Elle dédaigna de lui faire des reproches ; et se contenta de lui dire : « — Vous n'en avez ni la volonté ni le pouvoir. Je sais bien que ces Anglais me feront mourir, croyant qu'après ma mort ils gagneront le royaume de France ; mais seroient-ils cent mille, *Goddons*, (*Goddam*, Dieu me damne ! jurement anglo-gascon) plus qu'ils ne sont à présent, ils n'auront pas le royaume. » Stafford tira son épée, et l'auroit percée, si Warwik ne l'avoit retenu. Elle se plaignit qu'un très-grand seigneur d'Angleterre l'avoit voulu violer dans sa prison. L'autorité du coupable n'a pas permis qu'il nous parvint d'éclaircissemens sur cette infâme particularité. Voici un fait attesté. La duchesse de Bedfort, princesse vertueuse, obtint qu'on respecteroit du moins la virginité de Jeanne : elle l'avoit fait visiter. On ne prononcera pas sur l'infaillibilité des signes; la pureté des mœurs de Jeanne étoit le plus certain. Les mémoires ajoutent que le duc de Bedfort vit cet examen d'une chambre voisine, par le moyen d'une ouverture pratiquée dans le mur de séparation. Indépendamment de toutes les lois de l'honnêteté, blessées par une surprise si honteuse, quel jugement porter de ce prince ? Que se

passoit-il dans l'ame d'un tel homme, au moment qu'il outrageoit à la fois les mœurs et l'humanité? Il destinoit au dernier supplice une malheureuse sur laquelle il osoit promener ses regards? Il ajoutoit à la cruauté le mépris de la pudeur.... Monstre.... L'indignation suffoque et ne trouve pas de termes.

Cependant la Pucelle, captive, enchaînée, traitée avec la derniere inhumanité, brutalement insultée chaque jour par ses gardes, par ses juges, étoit tombée dangéreusement malade. Le duc de Bedfort, le cardinal de Winchester, le comte de Warwik, chargerent deux médecins de veiller à la conservation de ses jours. Ils leur enjoignirent sur toutes choses de prendre garde qu'elle ne mourût de sa mort naturelle, ajoutant que le Roi d'Angleterre l'avoit achetée très-cher, qu'il vouloit la faire brûler; que l'évêque de Beauvais le savoit bien, que c'étoit pour cela qu'il pressoit l'instruction du procès avec tant d'ardeur. Les juges en effet s'assembloient souvent deux fois le même jour. Elle subit, outre cela, plusieurs interrogatoires dans sa prison. L'évêque la vouloit faire appliquer à la question: il ordonna qu'on exposât à ses yeux l'appareil de la torture. Cet aspect terrible ne la fit point chanceler dans ses répon-

ses : elle déclara seulement que, si les douleurs lui arrachoient quelque chose, elle protestoit d'avance, et ne manqueroit pas de désavouer après, les faussetés dont la violence des tourmens l'auroit fait convenir. La seule crainte qu'elle ne mourût à la question, obligea le barbare prélat de se désister de son projet.

L'unique objet sur lequel il s'agissoit de prononcer, c'étoit d'absoudre ou de condamner Jeanne, accusée d'avoir affirmé la réalité de ses révélations : cependant, à force de multiplier et de varier les interrogatoires, d'altérer ses réponses, de substituer des expressions à d'autres, le promoteur parvint à former ses conclusions de 72 articles ; on les réduisit à 12 chefs principaux, qui furent envoyés à cette université de Paris, qui étoit enragée contre elle. La décision ne pouvoit manquer d'être conforme aux vues du tribunal de Rouen. L'université (si l'on peut donner ce nom à une troupe de furieux) écrivit au Roi d'Angleterre et à l'évêque Cauchon, pour hâter le jugement : sollicitation aussi barbare que superflue, puisque les procédures ne furent pas même interrompues durant la quinzaine de Pâques. La Pucelle, à la lecture du procès, réprouva plusieurs articles comme faux et contraires à ses

réponses. Ses protestations n'empêcherent pas les juges de passer outre. Le 23 mai, elle fut admonetée dans sa prison. Le lendemain, on la conduisit à la place du cimetiere, de l'abbaye Saint-Ouen, où l'on avoit dressé deux échafauds. L'évêque Cauchon et ses dignes collegues s'y étoient rendus ; deux prêtres Anglais, le cardinal Winchester et l'evêque de Warwik, augmenterent le nombre des assistans. Une foule de peuple remplissoit la place : un docteur, nommé Guillaume Erard, prononça un discours rempli d'invectives contre l'accusée, contre les Français, et contre l'honneur du Roi Charles. « C'est à toi, Jeanne, que je parle, s'écria-t-il, et te dis que ton Roi est hérétique et schismatique ! » Jeanne, étroitement garottée, malade, presque mourante, menacée à chaque instant d'être précipitée dans les flammes, eût encore le courage d'interrompre cet impudent déclamateur. « Par » ma foi, Sire, révérence gardée, je vous » oserai bien dire et jurer, sous peine de » ma vie, que mon Roi est le plus noble » chrétien de tous les chrétiens, et non » tel que vous dites. » Après cet infâme sermon, qualifié dans le procès d'instruction charitable, l'évêque Cauchon se leva pour prononcer la sentence.

Le but que les ministres et les juges s'étoient proposé, n'étoit qu'imparfaitement atteint. Condamner l'accusée comme coupable des forfaits qui lui étoient imputés, la faire périr en conséquence, sans que son propre aveu justifiât sa condamnation, ce n'étoit pas détruire les soupçons trop fondés, qu'on se vengeoit plutôt qu'on ne punissoit. Elle avoit récusé la plupart des chefs d'accusation; le défaut de témoins rendoit la procédure irréguliere. Il n'y avoit d'autre moyen de la faire paroître coupable que de l'obliger à se rétracter publiquement. On la somma d'abjurer. Elle dit qu'elle ne comprenoit point ce que ce terme signifioit, et demanda quelqu'un qu'elle pût consulter. Celui qui fut choisi pour son conseil, l'assura que, si elle persistoit à contredire aucun des articles, elle seroit infailliblement *arse* (brûlée): il la pressa de s'en rapporter au jugement de l'église. Jeanne, élevant la voix, dit: « Je » m'en rapporte à l'église universelle, si » je dois abjurer. » Tu abjureras tout présentement, lui cria le prédicateur Erard, ou tu seras arse. — Tandis que cette scene se passoit sur l'échafaud, le peuple témoignoit son indignation par un murmure confus: l'évêque Cauchon alloit rendre l'arrêt définitif, il le fei-

gnoit du moins. On faisoit entendre à la Pucelle, que cet arrêt une fois prononcé ne laissoit plus de retour à la miséricorde; on lui montroit l'exécuteur qui l'attendoit à l'extrémité de la place avec une charette, pour la conduire au bûcher. Intimidée par ses juges, qui la menaçoient de la livrer aux flammes, pressée par le traîtres docteurs, qui l'exhortoient d'un ton ferme à sauver son corps et son ame par une rétractation, elle dit qu'elle se soumettoit pour ses révélations aux décisions de l'église et de ses ministres. Alors le greffier s'approcha, et lui lut une formule d'abjuration, qui contenoit simplement une promesse de ne plus porter les armes, de laisser croître ses cheveux, et de quitter l'habit d'homme. Il falloit mourir ou signer cet écrit. Elle y consentit, dans l'espoir d'éviter le supplice. On substitua aussitôt une autre cédule, où elle se reconnoissoit dissolue, hérétique, schismatique, idolâtre, séditieuse, invocatrice des démons, sorciere, coupable enfin des forfaits les plus contradictoires, des prétendus crimes les plus ridicules. On demandera dans quel pays, chez quel peuple, par quels juges, envers qui se pratiquoit cette abomination ? En France, chez les Anglais, par un évêque et des

prêtres, envers une jeune fille de dix-neuf ans. On demandera encore ce qu'étoient le comte de Ligni, Bedfort, Warwik, Winchester, Jean-sans-Peur? — Un pair du Royaume, le régent de la Grande Bretagne, un cardinal, un souverain puissant, duc de Bourgogne. — Non : c'étoient des tigres à figure humaine.

L'infidélité de la cédule changée est prouvée par la déposition même du greffier, qui fit à Jeanne la lecture du premier des deux écrits. Immédiatement après qu'elle eut signé d'une croix cette abjuration supposée, l'évêque Cauchon prononça le jugement qui la condamnoit, pour réparation de ses fautes, à passer le reste de ses jours dans une prison perpétuelle, *au pain de douleur et l'eau d'angoisse*, suivant le style de l'inquisition usité dans les cloîtres, et que les moines apporterent à ce tribunal, lorsque la superstition et le fanatisme les choisirent pour arbitres entre les hommes et l'Etre-Suprême. L'assemblée se sépara. Cauchon et les autres juges, en se retirant, furent accablés d'injures, et poursuivis à coups de pierres par la populace. Ces ministres d'iniquité n'avoient pu, même en se couvrant d'opprobres, satisfaire les ennemis auxquels ils vendoient leur hon-

neur et leur conscience : les Anglais, de leur côté, les vouloient exterminer, les accusant de n'avoir pas gagné l'argent qu'ils avoient reçu du Roi d'Angleterre. Le comte de Warwik en fit de durs reproches à l'évêque et aux docteurs-juges : il leur déclara sans détours que les intérêts du Roi souffroient un dommage manifeste, de ce qu'ils permettoient qu'elle évitât le bûcher. — Ne vous embarrassez pas, dit un de ces infâmes, nous la ratrapperons bien.

Jeanne, ayant repris l'habit de femme, supplia qu'on l'enfermât dans les prisons de l'archevêché, où elle espéroit être traitée avec plus de décence et moins de dureté. On la refusa : elle fut reconduite dans le cachot où elle avoit été détenue pendant tout le cours du procès. La nuit même, les gardes lui enleverent ses robes de femme, qui étoient sur son lit, et remirent son habit d'homme. Lorsque le jour parut, elle pria qu'on la déferrât, c'est-à-dire, qu'on relâchât la chaîne qui l'attachoit par le milieu du corps. Appercevant ensuite son habit d'homme, elle demanda qu'on lui rendit celui de son sexe : ce que les gardes ne voulurent jamais, quelques instances qu'elle employât. En vain elle leur dit plusieurs fois qu'ils seroient les auteurs

de sa perte; qu'ils savoient bien que les juges lui avoient expressément défendu de s'habiller en homme. Ils lui répondirent brutalement. La crainte de désobéir l'empêcha de se lever jusqu'à l'heure de midi, que, pressée par des besoins naturels, elle fut contrainte de quitter le lit, et de se couvrir des seuls vêtemens qui lui étoient offerts. C'étoit ce qu'on attendoit. A l'instant même plusieurs témoins entrerent pour constater cette prétendue transgression: les juges accoururent. Tandis qu'on dressoit un procès-verbal de l'état où se trouvoit la prisonniere, un des docteurs assistans, dit qu'il falloit lui demander les motifs qui l'avoient portée à reprendre l'habit d'homme. Cette observation qui alloit faire découvrir la vérité, pensa coûter la vie à *André Marguerie*, qui l'avoit hasardée. Quelques autres juges, effrayés du danger, et honteux d'avoir prêté leur ministere à tant d'injustices, se retirerent. Pierre Cauchon, transporté de joie, en sortant de la prison, rencontra Warwik. — *Farrewel! farrewel!* (adieu! adieu! portez-vous bien!) s'écria-t-il: c'en est fait: nous la tenons. Le lendemain la commission se rassembla. On fit lecture des nouvelles charges: les opinions furent recueillies pour la forme:

Jeanne fut condamnée comme *relapse*, *excommuniée*, *rejettée du sein de l'église*, *et jugée digne par ses forfaits d'être abandonnée à la justice séculiere*. Telle étoit la formule usitée dans les arrêts de l'inquisition : ce tribunal odieux, en dévouant les victimes, ne paroissoit pas les envoyer à la mort ; l'église abhorre le sang : nos ayeux, malgré leur ignorance et leur crédulité, n'auroient pu voir, sans être scandalisés, des prêtres violateurs de cette maxime sacrée, qui rend le sacerdoce protecteur de la vie des hommes. Fidele en apparence à cette loi, le saint office rejettoit sur la justice séculiere ce qu'il y avoit d'odieux dans les jugemens en matiere de foi. Il croyoit éluder le précepte, lorsqu'en remettant au pouvoir civil la punition des prétendus coupables, il prioit les magistrats de traiter avec douceur ces excommuniés, qu'il auroit trouvé fort mauvais qu'on épargnât ; c'est que les prêtres sont des hommes.

Jeanne d'Arc avoit le courage d'un homme, et cette sensibilité propre à son sexe : jamais elle n'avoit tremblé devant l'ennemi ; jamais son cœur ne s'étoit fermé à la pitié ; telle étoit la trempe de son ame tendre et généreuse. Compatissante pour ses semblables, on peut

lui passer la foiblesse (si c'en est une) d'écouter le cri de la nature, et d'avoir été compatissante pour elle-même. Lorsqu'on vint lui annoncer la mort, elle éprouva cette horreur qu'ont tous les êtres sensibles pour la destruction. Pénétrée de douleur, elle se plaignit, mais sans emportemens, sans bravades. On la pressa de nouveau d'avouer la fausseté de ses révélations : dans ces derniers instans où elle n'avoit plus rien à ménager, les juges espéroient qu'elle se rétracteroit. — Oh ça, Jeanne, lui dit l'abominable Cauchon, vous nous avez toujours dit que vos voix vous disoient que vous seriez délivrée, et vous voyez maintenant comme elles vous ont trompée; dites-nous la vérité. L'état où elle se trouvoit l'obligea de convenir que ses visions l'avoient trompée à l'égard de sa délivrance, dont elle ne reconnoissoit que trop l'impossibilité : mais elle soutint jusqu'au dernier soupir la réalité de ses apparitions. Jamais elle ne varia sur cet article, le seul qui motiva sa condamnation, Bedfort et les Anglais ayant la sottise de croire qu'il suffisoit de faire tomber ces prétendues révélations, pour détruire l'enthousiasme et le patriotisme Français. Elle fit supplier ses juges, pour unique faveur, de lui per-

mettre de recevoir le sacrement de l'Eucharistie : ce qui lui fut accordé. Cette contradiction paroîtroit incroyable, si elle n'étoit pas attestée par les actes du procès. Rejettée du sein de l'église, anathématisée, elle communia, par ordres de ses juges, le jour même de sa mort, avant que d'aller entendre la lecture de la sentence qui la retranchoit du nombre des fideles.

Elle sortit de sa prison le 30 mai, escortée d'une garde de six vingt hommes d'armes. On l'avoit revêtue d'un habit de femme ; sa tête étoit chargée d'une mitre sur laquelle étoient inscrits ces mots, *Hérétique*, *Relapse*, *Idolâtre*, (et elle venoit de communier !) Deux religieux Dominicains la soutenoient. Elle s'écrioit sur la route : *ah, Rouen ! Rouen, seras-tu ma derniere demeure ?* On avoit élevé deux échafauds dans la place aux Veaux. Le cardinal de Winchester, Luxembourg, chancelier de France pour les Anglais, évêque de Therouanne, l'évêque Cauchon, et les autres juges, étoient déjà placés, attendant leur victime. Jeanne parut garottée : son visage étoit baigné de pleurs : on la fit monter. Nicolas Midi, chargé de prononcer l'oraison funebre, mit dans son discours toute la démence du fanatisme et tout le fiel

de l'hypocrisie. Il termina par ces mots ; — Jeanne, allez en paix, l'église ne peut plus vous défendre, et vous abandonne à la justice séculiere. Cauchon fulmina la sentence de condamnation, à la fin de laquelle cet infâme invoqua la clémence des juges séculiers. Jeanne avant que de descendre, dit à son bourreau : « — Vous êtes cause de ma mort : » vous m'aviez promis de me rendre à » l'église, et vous me livrez à mes enne- » mis. » Ce fut en ce seul instant que la pitié se fit sentir, pour la premiere fois, dans le cœur féroce de ce lâche prélat. Le barbare, honteux de se laisser attendrir, s'efforçoit de dévorer les pleurs qui le trahissoient : le reste des juges, le peuple, les Anglais, les archers, le bourreau fondoient en larmes.

Jeanne se mit à genoux, implora l'Être-suprême, recommanda ses derniers momens à la commisération des assistans, réclama la piété, les prieres des ecclésiastiques, eut encore la généreuse assurance de parler en faveur du véritable Roi de France, de ce Charles qui l'avoit oubliée. Le bailli de Rouen et les assistans, mandés pour représenter le tribunal séculier, ne prononcerent point de sentence ; le bailli dit seulement : *menez-la*. En face du bûcher paroissoit un ta-

bleau, sur lequel on lisoit cette inscription, faite pour en imposer au peuple :

Jeanne, qui s'est fait nommer la pucelle, menteresse, pernicieuse, devineresse, soulevresse des peuples, superstitieuse, blasphémeresse de Dieu, présomptueuse, mécréante de la foi de Jesus-Christ, meurderesse, idolâtre, invocatrice du Diable, apostate, schismatique, hérétique.

L'exécuteur, tremblant, s'avança pour la recevoir des mains des archers. Elle demanda un crucifix. Un anglais rompit un bâton, dont il fit une espece de croix : elle la prit, la souleva de ses mains appesanties, l'approcha de sa bouche, la mit contre son sein, et monta sur le bûcher. On lui présenta la croix de l'église, qu'elle avoit demandée avec instance. Elle supplia qu'on attachât devant elle ce signe de salut. Lorsqu'elle sentit que la flamme commençoit à l'atteindre, elle avertit les deux ministres qui étoient près d'elle, de se retirer. Comme on ne vouloit laisser aucun doute sur sa mort, on avoit donné au bûcher une élévation extraordinaire, afin qu'elle fût apperçue de tout le peuple; cette précaution rendit le supplice plus long et plus douloureux. Lorsqu'on la crut expirée, on ordonna au bourreau d'écar-

E 6

ter le feu, pour qu'il fût plus facile de la considérer. Tant qu'elle conserva un souffle de vie, on n'entendit sortir du sein des flammes, que le nom de Jesus, exclamation qui n'étoit interrompue que par les gémissemens que les douleurs lui arrachoient. Le cardinal de Winchester ordonna qu'on rassemblât ses cendres et qu'on les jettât dans la Seine. Immédiatement après l'exécution, le bourreau vint trouver les deux religieux qui l'avoient assistée, et leur dit, en pleurant : qu'il ne croyoit pas que Dieu lui pardonnât le tourment qu'il avoit fait souffrir à cette Ste Fille. Il ajouta que les Anglais avoient fait élever un échafaud de plâtre si élevé, qu'il n'avoit pu atteindre à elle, ce qui avoit rendu ses douleurs plus longues et plus cruelles. Un secrétaire du Roi d'Angleterre s'écria tout haut : — Nous sommes tous perdus et déshonorés d'avoir fait cruellement mourir une femme innocente. D'autres disoient qu'elle auroit mérité les plus grands éloges, si elle étoit née Anglaise. L'irrégularité des procédures, l'injustice manifeste de sa condamnation, allarmerent ses juges : ils se voyoient, depuis l'exécution de la Pucelle, exposés à la haine du peuple : on les évitoit dans les rues, on se les montroit comme des objets d'exé-

cration. Pierre Cauchon crut se mettre à couvert, en obtenant du roi d'Anterre des lettres de garantie contre le saint Siége et contre le Concile. On fit à Paris une procession générale en action de graces, à Saint-Martin-des-Champs, et un Jacobin, inquisiteur de la foi, prononça une déclamation contre Jeanne.

Telles sont les principales circonstances du supplice de cette guerriere infortunée, rapportées avec une fidélité scrupuleuse. On ne peut, sans se rendre coupable d'injustice et d'ingratitude, lui contester un des premiers rangs des héros de notre nation. Les Français doivent éternellement chérir et respecter sa mémoire. Elle se crut réellement inspirée, mais elle ne l'étoit que par son zele et son courage, au-dessus de tout ce qu'on prête aux héros de la fable et de l'histoire : les effets seuls distinguent l'enthousiasme vertueux du fanatisme : Jeanne d'Arc, née Française, brûloit du désir d'arracher sa patrie au joug étranger, et elle fut le premier mobile du salut de la France. Elle périt à l'âge de dix-neuf ans, ce qui ajoute encore à sa gloire : elle n'étoit qu'un enfant, elle en avoit l'innocence et la candeur, jointes à la sublime vertu des héros.

Le Roi d'Angleterre commit un crime inutile ; car il ne tira aucun fruit de la mort de Jeanne d'Arc, ni du manifeste qu'il fit publier contre le Monarque légitime et contre elle.

Charles VII, qui l'avoit abandonnée vivante, soit par un effet de son indolence naturelle, soit par l'instigation de son favori Latrimoille, fit revoir son procès en 1456. On entendit cent douze témoins, tous uniformes sur son innocence, au nombre desquels on voit les noms du duc d'Alençon, prince du sang; de Dunois, de Gaucourt, grand-maître de France; de Chabannes, de Mailli, etc. Le cardinal d'Estouteville commença l'information, et par sentence définitive, du 7 juillet, le premier jugement fut déclaré abusif, et manifestement injuste: on le lacéra publiquement. On voit de nos jours, dans le marché aux Veaux de la ville de Rouen, la statue de cette fille célebre, dont les deux freres, Jean et Pierre, furent la souche de la noble famille Dulis, dite la Pucelle.

Cependant, malgré la perfidie et l'iniquité avérées des juges qui avoient condamné Jeanne, on ne les poursuivit pas criminellement comme ils le méritoient; ils jouirent de l'impunité jusqu'à la fin de ce regne et pendant les pre-

mieres années du suivant. Mais Louis XI, fils et successeur de Charles, soit par un sentiment de justice, soit pour accuser tacitement la conduite de son pere, ordonna qu'on reprendroit une seconde fois le cours des procédures justificatives. Presque tous ceux qui avoient condamné la Pucelle aux flammes, étoient morts, et la plupart misérablement : deux vivoient encore, et furent punis du même supplice. Quant à Pierre Cauchon, cet évêque de Beauvais, vendu aux ennemis de son pays, il avoit achevé ses jours dans l'opprobre, après avoir eu la douleur de voir son jugement cassé, lacéré par la main du bourreau, et jetté au feu, en vertu de celui que rendit le cardinal d'Estouteville, en réhabilitation de la mémoire de Jeanne. Enfin, pour réparer, autant qu'il étoit possible, le tort qu'on avoit fait à la jeune héroïne, Robert Cibole, théologien et chancelier de l'Université, entreprit une apologie détaillée de cette illustre fille, dont son corps avoit servilement demandé la condamnation.

FIN.

NOTICE

DES ÉDITEURS

SUR LES MÉMOIRES RELATIFS

A LA PUCELLE D'ORLÉANS.

Le nom du rédacteur des mémoires sur la Pucelle d'Orléans n'est pas connu. Denis Godefroy, qui en a été l'éditeur, ne nous en apprend pas davantage. On trouve dans ces mémoires un grand nombre de particularités qui ne se rencontrent point ailleurs. Tout ce qui concerne la Pucelle, y est très-détaillé. Comme ces mémoires finissent plus d'un an avant sa mort (et ce n'est pas la portion la moins curieuse de son histoire) nous y avons suppléé en plaçant à la suite de ces mémoires ce qu'en rapporte Jean Chartier, historien de Charles VII. Les notes qui accompagnent ces mémoires, et le chapitre que nous avons emprunté de l'historien de Charles VII,

réunissent les différens témoignages des contemporains sur les actions et sur la fin tragique de Jeanne d'Arc.

Nous y avons joint une lettre de Guy XIV du nom, Sire de Laval, à ses mere et aïeule, dames da Laval et de Vitré : cette lettre, où sont consignés plusieurs faits relatifs à la Pucelle, nous a semblé digne d'être conservée.

Peut-être nous objectera-t-on que ces mémoires intéresseront foiblement, parce qu'aux yeux de bien des gens, les exploits de Jeanne d'Arc passent pour être mêlés de fables, ou au moins exagérés par l'enthousiasme. Nous répondrons que le premier reproche tombe de lui-même. Quand même on n'auroit pas l'histoire et les lettres de noblesse accordées aux parens de Jeanne d'Arc, il suffiroit de lire attentivement les dépositions (1) qui furent recueillies lors des trois révisions du procès de sa condamnation. Les deux premieres de ces révisions se firent en 1452 et 1457. On procéda à la troisieme en 1465, sous le regne de Louis XI ; et celle-ci, assurément, ne doit pas être suspecte.

(1) Voyez ces dépositions dans l'histoire de Jeanne d'Arc, par l'abbé Lenglet-Dufresnoy, 3. Part. in-12.

Dans le nombre des témoins qui ont déposé, on compte des princes du sang, des évêques, des officiers généraux et des magistrats. Parmi ces témoins, sont le duc d'Alençon, le comte de Dunois, le Sire de Gaucourt, grand-maître de France; le sieur Daulon, sénéchal de Beaucaire. Quand on considere quels sont les auteurs de cette opinion, qui tend à faire regarder Jeanne d'Arc comme une fille suscitée par l'intrigue et par la fraude, on voit avec surprise que les deux premiers (du Bellay et du Haillan) ont vécu 150 ans après sa mort. Les autres (1) qui leur ont servi d'échos, n'ont pas hésité deux siecles après, de contredire à cet égard les monumens de l'histoire, sans leur opposer des titres qui les autorisent. Les historiens Anglais n'ont pas manqué de se joindre à ces détracteurs de Jeanne d'Arc. Ils sentoient bien qu'ils ne pouvoient pas autrement laver leur nation du supplice atroce infligé à

(1) Nous ne nommerons parmi ces derniers que Juste Lipse et Gabriel Naudé. Plus d'un moderne, au lieu d'approfondir s'ils avoient tort ou raison, les a copiés : cela est bien plus commode. Voilà comment les erreurs et les préjugés se propagent.

cette fille courageuse. Au surplus, quelle qu'ait été sa mission, nous nous contenterons d'observer qu'elle renferme des circonstances très-extraordinaires : il est constaté qu'elle n'avoit jamais vu Charles VII : elle le démêla (1) cependant dans la foule de ses courtisans où il étoit confondu. Le ton d'assurance avec lequel elle s'exprimoit, étonna (2) le Dauphin et toute sa cour. Ce prince en fut si frappé, qu'il enjoignit à Guillaume Bellier, son maître-d'hôtel et bailli de Troyes, de la loger chez lui; l'épouse de cet officier, femme connue par sa vertu et par son mérite, eut ordre d'en prendre soin. On envoya des gens dignes de confiance vérifier ce qu'on disoit et ce qu'on pensoit d'elle à Vaucouleurs, à Domrémy et à Greux. L'enquête tourna (3) complétement en sa faveur.

Nous ne nous étendrons point sur les exploits guerriers de Jeanne d'Arc: nous renvoyons aux mémoires qui suivent. Nous remarquerons seulement qu'il est singu-

---

(1) Dépositions de Jean de Gaucourt, grand-maître de la maison du Roi, et de M. Simon Charles.

(2) Déposition du duc d'Alençon.

(3) Déposition de Jean Barbin, avocat du Roi.

lier qu'une fille de dix-huit ans, habituée depuis l'enfance à garder des troupeaux, ait eu l'art d'en imposer aux Dunois, aux Chabannes, aux Lahire, aux Xaintrailles, et que ces hommes l'aient jugée digne (1) de diriger leurs opérations militaires.

En supposant que la bravoure et les actions de cette fille aient été le produit d'une tête exaltée, il faut avouer qu'elle ne pouvoit arriver sur la scene plus à propos. La France, écrasée sous le joug de l'Angleterre, tendoit les mains aux fers qu'on lui préparoit. Quelques guerriers, fideles à leur Roi et à leur patrie, retardoient l'instant où son esclavage alloit se consommer. Tandis qu'ils combattoient généreusement, une foule de courtisans avides et ambitieux, remplissoient de troubles la cour de Charles VII. Ce monarque, accablé sous le faix de malheurs, languissoit dans une molle apathie : on lui arrachoit l'héritage de ses peres; et il s'occupoit tranquillement à dessiner ses parterres de Meung-sur-Yevre. Le Français, découragé par des

(1) Déposition du comte de Dunois, du 22 février 1456.

pertes successives, ne savoit plus que fuir devant ses ennemis. La Pucelle paroît : elle le rappelle à son devoir et à l'honneur. Le Français redevient ce qu'il doit toujours être ; et l'Anglais consterné fuit à son tour.

Nous observerons enfin que les hommes injustes, qui condamnerent Jeanne d'Arc à mort, ne purent jamais entacher son honneur. Ils l'accuserent de magie, de prestiges ; et on la brûla comme sorciere. Ses principaux persécuteurs ne jouirent pas long-temps du fruit de leur iniquité. L'indigne évêque de Beauvais (que ses diocésains chasserent avec raison) Pierre Cauchon, périt subitement, tandis qu'on le rasoit. Nicolas Midy, qui l'avoit prêchée le jour de son exécution, mourut de la lepre quelques jours après son supplice. Le promoteur de l'officialité, d'Estivet, poursuivi par la misere et par le mépris public, termina sa vie dans un colombier.

FIN.

CHANSON.

Air : *Mon Pere étoit pot , etc.*

A Rouen ainsi qu'à Orléans ,
On voit une Pucelle ,
Qu'on proposa dans tous les temps
Comme un parfait modele :
Elle fut , dit-on ,
D'un très-bon renom ,
Et naquit en Lorraine ;
D'*Arc* on la nomma ,
Jeanne on l'appella ,
Tout comme sa marraine.

Pour manifester sa grandeur ,
Dieu même , à sa naissance ,
Lui donne héroïque valeur
Et sagesse et prudence :
Puis d'elle il fait choix ,
Pour rendre à nos Rois
L'Empire et la puissance ;
Et voilà comment
Elle est justement
Le Sauveur de la France.

A Chinon , du Roi Charles VII
Elle obtient audience ,
Présente son humble respect
Avec noble assurance :

Prince, écoutez-moi,
Dit-elle à ce Roi,
C'est par mon assistance,
Que vos ennemis
Vaincus et soumis,
Seront chassés de France.

Jeanne ensuite aux grands de la cour
Parle comme un oracle,
Les enchante par son discours,
Et c'est un grand miracle :
Charles, sans tarder,
Arme en Chevalier
L'intrépide guerriere ;
Gens d'armes, Soldats,
Marchent sur ses pas,
Font voler la poussiere.

Guidant les plus fiers escadrons,
Mars n'est pas plus terrible ;
Elle inspire à ses compagnons
Un courage invincible :
L'Anglais frémissant,
Recule en tremblant,
Est glacé d'épouvante,
Et dans Orléans
Avec tous ses gens
Elle entre triomphante.

Tous les Chefs, tous les Commandans,
Pour elle pleins d'estime,
Nomment Pucelle d'Orléans
Cette fille sublime :

Pour d'autres lauriers,
JEANNE à ses guerriers
Assure la victoire,
Talbot, à Patay,
Vaincu, terrassé,
Met le comble à sa gloire.

JEANNE après ses heureux succès,
De gloire rayonnante,
Avec le Monarque Français
Devant Rheims se présente :
Pour rendre aux vainqueurs
Les plus grands honneurs
Tout le monde s'avance,
Charles à Saint Remi
Est sacré, béni
Devant un peuple immense.

De Dieu, dans ces événemens
Eclate la puissance;
Témoignons-lui donc par nos chants
Notre reconnoissance :
Quant le Seigneur veut,
Sur le champ il peut
D'une simple pucelle,
Faire en un moment
De son bras puissant,
Une fille immortelle.

FIN.


LIBRARY OF CONGRESS
0 030 260 936 6